



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU**



COMMUNES

**EN PREMIÈRE
LIGNE CONTRE
LA PAUVRETÉ**

P5 À 9

1,75€



RECHERCHE

**CORSIC'ANGE
STELLA MARE ET PÊCHEURS
AU SECOURS DE L'ANGE DE MER
P20**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P10
ÉDUCATION P 21
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P 22
L'APPUNTAMENTI P24 RÉTRO P25
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

L'ÉTÉ PERPÉTUEL,
ÇA C'EST DE
L'ÉPOUVANTE!

GRAND CONCOURS
DE DÉGUISEMENTS

TOU FOUT L'CAMP



KAMPA

EN PREMIÈRE LIGNE
CONTRE LA PAUVRETÉ

P5 À 9



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

RECHERCHE **CORSIC'ANGE AU SECOURS DE L'ANGE DE MER**ÉDUCATION **FILIÈRE DANSE ET MUSIQUE À BIGUGLIA**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P10

P20

P21

P22

P24

P25

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSICA PRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Indignità

Orrori. A parolla ùn hè mancu abbastanza forti pà discrive l'omicidiu di Lola, adulescenti di 12 anni, tomba calchì ghjornu fà in Parighji. Aldilà di u cartulari ghjudiziaru stessu chì hè amintatu ogni ghjornu à a televisiò, à a radiu è in a stampa, ci voli à mintuvà dinò ciò chì si pudaria qualificà di stumacheghju: a ricuperazioni pulitica. Soprattuttu chì l'autori supposta di i fatti hè un'Algeriana di una vintina d'anni, chì t'avia l'ubbligazioni d'andassini da a Francia dipoi più di dui mesi. Certi parsunalità pulitichi ùn si sò micca fatti prigà pà ripighjà st'affari è n'ani apprufittatu par dinunzià l'insecurità à u nivellu naziunali, mentri chì a zitella ùn era ancu intarrata. Allora chì i parenti di Lola si sò upposti di manera publica à qualsiasi utilizzazioni di u nomu è di l'imaghjina di a so figliola cù scopi pulitichi, senza surpresa, hè a strema diritta chì s'hè missa in prima ligna cù i so raprisintanti i più mediatichi è mediatizati, Marine Le Pen è Éric Zemmour. A prima s'hè difesa, dicendu chì u governu parla di ricuperazioni di manera sistematica par asuffucà intarrugazioni lighjittimi è chì a squadra d'Emmanuel Macron ùn capisci micca l'emuzioni, l'indignazioni è a collara d'una parti di a pupulazioni di pettu à atti chì voltani suventi. U sicondu hè andatu ancu di più luntanu. D'appressu à Éric Zemmour, l'affari Lola trapassa i so parenti, parchi hè a Francia sana chì hè cuncirnata è ch'elli ci sò stati crimini numarosi incausati da stragneri clandestini, parlendu quì di «francucidiu». Di più cà tuttu u restu, sarà què u nivellu u più altu di a pulitichella? Mancu u rispettu di u dolu di a famiglia. Hè sta ghjenti vargungnosa quì chì t'hà a pratinzioni scema di vulè guvernà un paesi sanu? Saria ora di stassini zitti, par carità! Tamanta indignità! ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?



Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire : journal@icn-presse. corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

« Personne n'a jamais appris à ces petits imbéciles trop gâtés qu'on ne gaspille pas la nourriture? » C'est, en gros, la teneur de nombre de commentaires après les actions menées dernièrement par des militants pour le climat: jet de soupe à la tomate sur *Les Tournesols* de Van Gogh; lancer de purée contre *Les Meules* de Monet; entartage de l'effigie de cire de Charles III... Certes, ça semble peu cohérent de balancer des aliments pour dénoncer les dégâts et les famines qu'engendre et engendrera toujours plus la course au profit des géants de l'industrie et des énergies fossiles. La violence du geste, essentiellement symbolique car les toiles sont protégées, frappe les esprits; fait pousser de hauts cris (ceux hurlant le plus fort au sacrilège étant parfois, du reste, ceux qui préféreront toujours TPMP à la Nuit des musées), inspire au passage des débats lancinants sur le thème « l'art est-il plus important que la vie? » et en incite certains à décréter que la cause écologiste s'en trouve irrémédiablement discréditée. Il en est toutefois pour observer que malheureusement, il aura fallu les actions provocantes de quelques enfants terribles (ceux qui, selon Jean Ferrat, ont toujours raison) pour susciter l'attention que les scientifiques n'ont pas obtenu du grand public. Qui entend le mieux les experts du Giec sinon peut-être, justement, ces « sales gosses » iconoclastes? Ils sont las des discours hypocrites affirmant qu'on compte sur eux pour construire un monde meilleur, comme on l'avait d'ailleurs dit à leurs parents ou leurs grands-parents, qui ont échoué. Et pour cause. Voilà des lustres qu'on en appelle aux jeunes pour réparer les dommages. Comprendre par là qu'on attend d'eux qu'ils occupent leurs loisirs à nettoyer les plages, les berges, ramasser des mégots. Après quoi, il est toujours temps de les inviter à se taire et aller ranger leur chambre. Lors du dernier CleanUp Day, un nettoyeur sur trois était un enfant. C'est mignon, non? Ou n'est-ce pas plutôt cynique, sinistre, d'assigner à cette génération le rôle de braves petits nettoyeurs bien sages dont on fera par la suite des consommateurs-pollueurs dociles? Alors que l'urgence se fait pressante, peut-être faut-il s'estimer heureux qu'ils s'en tiennent à la soupe, lorsqu'ils seraient en droit de jeter la pierre. ■ EM

 **Sophie Corcoran** 
@sophielouisec

I love how Just stop oil always start with something along the lines of 'people are starving' whilst proceeding to waste food

 **BFMTV** 
@BFMTV

Des militants écologistes entartent la statue de cire du roi Charles III au musée Madame Tussauds à Londres



 **Mediapart**  @Mediapart · 19 oct.

Sur @MediapartBlogs, les abonné-es de Mediapart discutent de la stratégie à adopter face à l'urgence climatique suite à l'action de @JustStop_Oil sur un #VanGogh.

 @lrplbg · 24 oct.

En réponse à @SparklingLux et @BFMTV

Avec ce genre d'action 99% des gens ont une mauvaise image de la cause écologiste. C'est pas très intelligent parce qu'on incite pas les citoyens et les gouvernements à changer radicalement de façon de penser et de faire. Ça remplit les gens de haine contre l'écologie !

 **Guilhem 07** 
@GG0726

En réponse à @BFMTV

Encore des prix Nobel de la bêtise. J'imagine même pas la honte des parents d'avoir enfanté des idiots pareil

 **Diane** @SparklingLux · 24 oct.

En réponse à @lrplbg et @BFMTV

Et quand c'est les scientifiques qui tirent la sonnette d'alarme et les citoyens qui sortent dans la rue, rien ne se passe. Depuis des années / décennies. C'est pas aberrant que la patience, en plus dans l'urgence, soit poussée à bout.

HUMEUR

Faudra-t-il faire archet de tout bois?

Il existe de par le monde des initiatives internationales dont on ne devrait jamais se lasser de chanter les louanges. Dans l'éclat de sa pureté virginale, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore en voie d'extinction (Cites), en est la Cendrillon. Sortant de sa réserve, alors que la forêt amazonienne brûle de mille feux, le Brésil se propose, lors de la prochaine convention qui se tiendra du 14 au 25 novembre au Panama, d'instaurer une stricte réglementation pour préserver le pernambouc. Cet arbre endémique de la forêt atlantique brésilienne pourrait disparaître sous peu, victime, dit-on, de l'esprit de lucre des archetiers: son bois aux incomparables qualités est particulièrement prisé par la clientèle de ces artisans. Dieu merci, le Brésil de Bolsonaro veille. À l'instar des mesures prises pour proscrire toute commercialisation de l'ivoire, celle du pernambouc serait interdite dans le monde. De plus, à toute frontière, sur tous les continents, les musiciens déjà équipés par le passé seraient soumis à des droits de douanes et, le cas échéant, à des amendes exorbitantes. La France compterait 109 archetiers en exercice. À court terme, faute de réapprovisionnement, ils se verraient contraints de plier boutique. Les plus polis d'entre eux font remarquer que leur activité représente 15% de la production mondiale. Et qu'un pernambouc abattu par an suffit à l'activité de tous les archetiers français. D'autres grincent comme autant d'archets bas de gamme sur des violons d'étude. Ils allèguent que toutes les nations concernées ne se mettront pas au diapason et qu'un marché parallèle illicite et juteux ne tardera pas à rendre vaine la mesure préconisée par le Brésil et, en vue de la Cites, tentent de plaider leur cause auprès de différents ministères - Transition écologique, Culture, Affaires étrangères et Première ministre. Reste à voir si un personnel politique rompu à l'art de faire flèche de tout bois conviendra qu'il n'en est pas de même pour les archets. ■ Paulu Santu MUSÈ-PUGLIESI

COMMUNES

EN PREMIÈRE LIGNE CONTRE LA PAUVRETÉ



La Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE)

organisait le 21 octobre 2022 un colloque sur le thème

«Nos communes face à la pauvreté», à l'Espace Diamant d'Ajaccio.

Un rendez-vous sous forme de «forum des bonnes idées», qui a donné lieu

à plusieurs tables rondes où les intervenants, venus de plusieurs communes insulaires

et du continent, ont fait part de leurs retours d'expérience sur les dispositifs innovants

qu'ils ont mis en place pour agir au quotidien contre ce fléau de plus en plus prégnant.

Dossier réalisé par Manon PERELLI



Photo Manon Perelli

« **L**a commune est le théâtre où se joue sous nos yeux la pauvreté au quotidien. » La formule du Dr François Pernin suffit à elle seule à expliquer le thème « Nos communes face à la pauvreté » qu'a choisi la Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE) pour son colloque annuel, le 21 octobre dernier à l'Espace Diamant d'Ajaccio. Un sujet qui a trouvé une résonance particulière auprès du public de l'évènement composé de nombreux maires, élus municipaux ou territoriaux, représentants des institutions et autres travailleurs sociaux, qui sont au quotidien en première ligne pour tenter de juguler la précarité galopante en Corse.

Afin de les accompagner dans ce labeur, les quatorze associations qui composent la coordination ont ainsi voulu créer une sorte de forum des bonnes idées et ont invité pour ce faire des témoins venus de l'île et du continent à venir partager les retours d'expériences concluantes face à ce phénomène, autour de trois tables rondes. La première, consacrée aux actions des petites communes rurales pour lutter contre la précarité, fut l'occasion pour Paul-Jo Caitucoli, maire d'Argiusta-Moriccio et conseiller territorial, de raconter ce qui a été entrepris dans la vallée du Taravu pour remettre le pastoralisme, l'agriculture et l'artisanat au cœur de la stratégie de développement. Un projet qui a abouti à la mise en place du premier projet alimentaire territorial de Corse, ainsi qu'à la création d'un jardin d'insertion qui permet d'entretenir des terrains, nombreux dans les villages, pris par les ronces et autres végétaux facilement combustibles, et que les propriétaires n'ont pas les moyens de faire démaquiser. « À travers un *commodat*^{*}, le propriétaire peut céder ce terrain avec des garanties et aucune aliénation de la propriété, et la commune va pouvoir y travailler en partenariat avec les associations d'insertion afin de le mettre en valeur et de l'entretenir. Nous luttons ainsi contre les incendies et créons de la richesse. Cela ajoute en plus la possibilité pour les villageois de pouvoir avoir accès à des fruits et des légumes à un coût abor-

dable, et donc cela a un impact important sur leur santé. C'est un cercle vertueux », se réjouit l'élu. « La précarité, nous la traitons donc par la reconstruction. Nous avons fait un partenariat avec le lycée agricole de Sartène qui a permis à certaines personnes qui ont travaillé dans ce jardin de pouvoir reprendre une formation, de pouvoir s'installer », ajoute-t-il en notant encore qu'il est nécessaire de mettre en musique une « synergie forte » pour développer de tels projets. « Le maire ne peut rien seul. »

Changement d'échelle pour le deuxième temps du colloque, avec le témoignage de la mairesse de Cachan, en banlieue parisienne, qui pointe les « 15 % de la population [qui] se situent sous le seuil de pauvreté ». Les maires sont « les premiers boucliers, les premiers à être confrontés à ces situations d'urgence et à tenter de répondre par l'ensemble des politiques et services publics que nous portons. La situation actuelle, avec les crises qui se sont succédées, nous a mis aujourd'hui dans une forme d'urgence à répondre. Cette situation systémique nous oblige et nous met face à des responsabilités très grandes », souligne ainsi Hélène de Comarmond en disant la nécessité d'agir au travers d'actions concrètes comme la lutte contre la spéculation immobilière, la rénovation énergétique ou encore la nécessité de prévenir les impayés des familles fragiles financièrement en identifiant au mieux ces personnes en amont afin d'anticiper les problèmes. Des actions diverses que sa ville met en place au quotidien. Derrière elle, David Frau et Hyacinthe Vanni, respectivement conseiller municipal et communautaire ajaccien et président des Chemins de fer de la Corse, insisteront sur l'importance des transports en commun dans la lutte contre la pauvreté. Enfin, la dernière partie consacrée à l'inclusion et l'insertion, s'intéressera aux dispositifs novateurs mis en place par la Métropole de Lyon (voir par ailleurs). De quoi donner matière à réfléchir aux élus insulaires afin d'entreprendre à leur tour des actions innovantes. La CLE, pour sa part, espère bien que cette expérience trouvera un écho concret. ■ Manon PERELLI

*Le contrat de prêt à usage, connu également sous le nom de *commodat*, se définit légalement comme un contrat entre deux parties où l'une livre une chose à l'autre afin que cette dernière s'en serve, à charge pour le preneur de la rendre après s'en être servi. Il permet donc au propriétaire d'un immeuble, d'un terrain, d'une parcelle de terre, d'un local, d'une maison, d'un appartement ou de tout autre bien immobilier de prêter celui-ci gracieusement pour son usage.

NOS COMMUNES FACE À LA PAUVRETÉ

MATHIEU RIVAT

DES COMMUNES QUI ONT DU GÉNIE

Il a sillonné la France pour y trouver des exemples inspirants. L'auteur Mathieu Rivat était invité par la CLE pour parler son livre *Ces maires qui changent tout: le génie créatif des communes pour lequel il a mené une enquête sur six communes afin d'y relever des dispositifs novateurs en termes de justice sociale et environnementale. «J'ai pu constater à travers ces différentes expériences diverses positions que peuvent occuper les maires et une équipe municipale. Les rôles peuvent être très différents selon les contextes observés. Il y a un effet d'échelle qui joue aussi. Au niveau des grandes villes, on voit un enjeu politique et politicien très fort qui peut peser sur les actions entreprises, mais elles ont cependant une assise financière plus importante, donc a priori une capacité d'action forte», indique-t-il en soulignant toutefois que «tout n'est pas lié à une simple question de finances.»* En effet, il présente à ce titre l'exemple emblématique de Trémargat, petite commune de 400 habitants dans le centre Bretagne, dont les moyens sont fortement limités. *«Ils ont peu d'argent mais cela les a obligés à être imaginatifs et innovants sur un certain nombre d'actions, note l'auteur. Ils ont construit un mode de gouvernance très collectif où la figure du maire et son autorité est un peu diluée parmi des commissions. C'est un exemple assez unique.»* Il détaille qu'alors que la région est largement dédiée à l'agriculture intensive, un grand pan de l'action de la municipalité de Trémargat a consisté à s'intéresser à la maîtrise du foncier, afin d'essayer de ramener du monde sur le territoire. *«Ils ont constitué une SCI dans laquelle la mairie a mis un peu d'argent, et ont aussi fait appel à des dons de citoyens du village, mais aussi des villages alentour. Ils ont récupéré ainsi un petit capital, et quand une terre se libérait, ils visaient de jeunes paysans sans terre pour favoriser leur implantation.»* Une action grâce à laquelle la commune compte aujourd'hui quatorze fermes agricoles et bio sur son territoire et qui a évité l'endettement des jeunes agriculteurs. Mais plus loin, Trémargat a aussi innové en mettant en place un bar associatif qui est devenu l'épicentre de l'activité culturelle du village, et une épicerie associative qui offre aujourd'hui un petit débouché pour les petits agriculteurs du village. *«Quelque chose de très fort s'est créé»,* sourit Mathieu Rivat. Dans un autre registre, il prend aussi l'exemple de Loos-en-Gohelle *«Le maire y a fait le pari de l'écologie pour redonner une dynamique à sa ville: les 20 % des ménages les plus modestes payaient 1,5 fois plus en factures énergétiques que les ménages les plus riches. Le maire a donc fait le pari de la rénovation thermique, et en tirant sur des fonds européens, il a permis aux ménages de voir leurs factures énergétiques baisser très fortement, de l'ordre de 100 à 150 € par mois».* Mathieu Rivat ajoute que ce maire a aussi *«été le premier à construire dans les années 2000 des habitats sociaux avec des normes Haute qualité environnementale. On voit très vite que la question sociale va de plus en plus découler de la question écologique»,* conclut-il en pointant encore que les maires qu'il a pu rencontrer pour son ouvrage étaient souvent *«visionnaires»* et *«très préoccupés par la question de l'avenir».* ■



Photo Manon Perelli

NE PAS LAISSER LES 18-24 ANS SUR LE BORD DE LA ROUTE

Exclus de nombreux dispositifs d'aides de droit commun, les jeunes de 18 à 24 ans sont aujourd'hui une des catégories de la population les plus touchées par la précarité. Un constat qui a convaincu la Métropole de Lyon d'agir. « Sur notre territoire, nous avons fait le constat que 22,6 % des 18-24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté, ce qui représente un jeune sur cinq. C'est énorme », déplore ainsi Séverine Hémain, vice-présidente en charge des politiques d'insertion et de la stratégie pauvreté. Afin d'éviter que ces jeunes ne tombent dans une précarité encore plus extrême, cette infirmière de profession explique que sa collectivité a dans un premier temps demandé à l'État d'expérimenter un RSA ouvert aux moins de 25 ans. Une hypothèse balayée par le gouvernement qui a « estimé que les dispositifs mis en place sont suffisants ». Or, dit-elle, « Ce n'est bien sûr pas le cas, et nous avons donc décidé d'expérimenter notre propre dispositif ». En juin 2021, la Métropole de Lyon a ainsi lancé l'expérimentation du Revenu de solidarité jeunes, construite aux côtés d'associations, d'acteurs du territoire mais aussi de potentiels futurs bénéficiaires. « C'est un « filet de sécurité » qui vise des personnes qui jusqu'à maintenant n'avaient pas droit à des accompagnements, indique Séverine Hémain. L'idée c'est de ne laisser personne sur le bord de la route ». Ce dispositif novateur qui s'adresse aux 18-24 ans qui sont depuis au moins 6 mois sur le territoire de la Métropole et en situation régulière s'articule autour de trois volets. « Le premier est une allocation de 300 ou 400 € mensuels, selon que l'on ait un revenu d'activité, qui doit être inférieur à 400 €, ou non. Du coup, de fait, cela encourage quand même à avoir une activité, même si celle-ci ne suffit pas pour vivre. Le deuxième volet porte sur un accompagnement continu qui va être réalisé par des associations qui accueillent des jeunes et les accompagnent à la fois pour créer leur dossier de RSJ, puis très régulièrement, pour au final les orienter sur une formation ou vers un emploi. Le troisième volet, ce sont des actions spécifiques qui vont être réalisées par d'autres associations qui vont pouvoir être mobilisées pour lever des freins à l'emploi. Cela peut par exemple porter sur l'accompagnement pour trouver un logement, l'accompagnement dans la santé, ou encore sur des problématiques liées à la garde des enfants », détaille l'élue lyonnaise. Et la formule semble marcher : « Nous avons fait un premier bilan au mois de mai. Les chiffres étaient déjà satisfaisants puisque nous avons sur un an, plus de 1000 jeunes qui avaient été accompagnés par le RSJ, et 90 % d'entre eux nous ont dit que cela avait vraiment changé leur vie et avait pu les aider de différentes manières. Sur les 335 jeunes qui étaient sortis du RSJ sur l'année précédente, 42 % ont retrouvé le chemin de l'emploi ou d'une formation, et 17 % ont accédé à des dispositifs de droit commun qui existaient déjà, tels que le Contrat d'engagement jeunes, ou d'autres aides sociales. Et puis nous avons noté que souvent, les jeunes ne restent pas longtemps au RSJ : 54 % de ceux qui ont été accompagnés ont eu moins de trois mois de versement. Ils n'ont pas eu besoin de plus pour rebondir », souligne-t-elle en dévoilant encore qu'aujourd'hui environ 560 jeunes par mois sont accompagnés par le RSJ. ■



Photo Delaney Trunber - Unsplash

MISER SUR L'« ALLER VERS »

Afin de lutter contre l'isolement et le renoncement aux droits qui viennent nourrir les statistiques de la précarité, les professionnels de l'action sociale sont aujourd'hui de plus en plus poussés à développer des démarches « d'aller vers », afin d'agir dans un objectif de repérage et de prévention, plutôt que de réparation. Lors du colloque de la CLE, deux exemples insulaires sont venus illustrer cette démarche. Tout d'abord, c'est la Mutualité sociale agricole (MSA) de Corse qui a innové et créer un bus connecté qui sillonne 25 communes reculées de l'île notamment en Centre Corse, dans le Fium'Orbu et en Balagne. « En milieu rural, il existe souvent des déserts administratifs, médicaux, sociaux propices à la pérennisation d'une forme de précarité qui peut devenir de la pauvreté et parfois de la misère, explique Christian Porta, le directeur de l'organisme. Notre but est d'aller chercher les invisibles en leur apportant l'ensemble des services publics directement au pas de leur porte. » Une sorte de Maison France services itinérante, qui vient notamment aider les habitants à la constitution de leurs dossiers, ou au règlement d'un problème avec une administration. Afin d'accroître son utilité, cet outil fait aussi de la prévention santé sur la place des villages et pourrait également servir dans l'avenir à de la télémédecine. De quoi « ramener de la vie dans les villages », comme aime à le souligner le directeur de la MSA. Mais ces invisibles existent aussi dans des territoires plus urbains et la ville de Bastia l'a bien compris. « Les études montrent que 30 % des bénéficiaires renoncent à leurs droits », indique ainsi Jean-Claude Morison directeur du Centre culturel et social François Marchetti. Face à ce constat, la municipalité a donc décidé d'agir en mettant en place l'expérimentation « Zéro non recours aux droits », en partenariat avec l'État, sur 1154 logements de la cité Aurore et de Paese Novu. « L'idée est d'aller vers ces habitants et d'inverser la logique de guichet, détaille Jean-Claude Morison. Les travailleurs sociaux se sont rendus directement auprès de ces personnes afin de voir avec elles la possibilité de bénéficier de leurs différents droits. 36 % des habitants ont vu leurs droits évoluer grâce à cette expérimentation » précise-t-il en annonçant : « Nous allons bientôt renouveler cette expérience dans les quartiers de Saint Antoine et San Gaetano. » ■

SONYA FARÈS & SÉVERINE HÉMAIN

DONNER LA PAROLE À CEUX QUE L'ON ENTEND PEU



Photo DR



Photo Marion Perelli

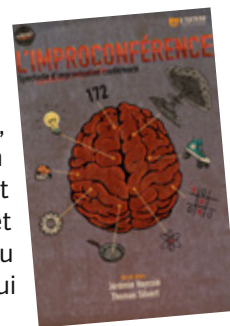
C'est une parole rare, venue de ceux que l'on n'entend pas assez. Dans la construction des politiques publiques, il est vrai qu'il n'est pas forcément de coutume de solliciter les personnes en situation de précarité. Un comble quand on y pense. La Métropole de Lyon, elle, a décidé d'inverser le paradigme et de leur accorder une grande importance en mettant en place un Groupe d'évaluation des politiques d'inclusion (GEPI) qui vise à donner la parole aux bénéficiaires. «L'idée, c'est de ne pas faire uniquement pour eux, mais avec eux, indique Séverine Hémain, vice-présidente en charge des politiques d'insertion et de la stratégie pauvreté à la métropole. C'est très intéressant car cela permet de rester sur la réalité des choses et ne pas partir sur des politiques qui ne correspondent pas aux besoins.». Sonya Farès, qui se présente comme une citoyenne percevant le RSA, participe de façon active aux décisions à travers ce GEPI. Sur la scène de l'Espace Diamant, cette maman célibataire qui a dû délaisser sa profession d'auxiliaire d'enfants en raison du handicap de son enfant, a expliqué avoir tout de suite souhaité participer à ce groupe. «La Métropole a eu conscience que pour faire avancer les choses, il fallait que nous, les concernés, soyons impliqués. Qui mieux que nous, qui vivons la précarité, pour en parler? J'ai la chance de pouvoir parler, mais d'autres ne le peuvent pas. Nous portons leur parole avec ce groupe». Au quotidien, le GEPI travaille aux côtés de facilitateurs qui viennent aider la dizaine de participants à faire entendre leurs voix sur les sujets pour lesquels ils sont sollicités par la collectivité. «Comme cela, on arrive à construire des choses. Le GEPI nous donne l'opportunité d'évoquer les problèmes que l'on rencontre», dit Sonya Farès. Elle pointe ainsi en premier lieu «tout ce charabia administratif» qui n'est pas à la portée de tout le monde. «Et puis, il y a aussi le mépris des administrations. Quand on va s'inscrire à la Caf ou à Pôle Emploi par exemple, on vous regarde toujours d'un air méprisant. Stop! On ne fait pas exprès d'être dans telles situations, c'est vraiment dur. Au travers du GEPI, nous avons pu dire à ces administrations ce que l'on vivait, et on leur a demandé d'arrêter de nous stigmatiser sans arrêt. Nous avons aussi pu leur dire qu'avec leurs réajustements d'une année sur l'autre et les trop-perçus, ils nous propulsent encore plus dans la précarité, qu'en plus leur numéro de téléphone est surtaxé. Grâce à cela, désormais, la Caf de Lyon a un numéro gratuit». Se tournant vers les nombreux représentants des administrations insulaires présents dans la salle, elle lance encore: «N'attendez pas que ce soit les personnes qui vous demandent. Ce qui est important, c'est d'aller vers elles. Et puis la priorité c'est l'accueil: il faut recevoir quelqu'un avec un sourire et l'écouter, et déjà, là, on aura gagné». Saluant l'action de la Métropole de Lyon qui, avec d'autres associations, chapeaute toutes ces actions qui permettent de faire avancer les choses elle indique, émue, se mettre souvent «à nu» pour porter cette parole si rare. «Ce n'est pas facile mais il le faut», confie-t-elle avant de conclure: «On ne fait pas exprès de se retrouver en situation de précarité». ■

THÉÂTRE

L'improconférence

Astrophysique? Bioéthique? Diététique? Changement climatique? C'est comme il vous plaira. Les Mikanò, troupe d'improvisation théâtrale de la Compagnie U Teatrino, proposent un spectacle d'improvisation un peu inhabituel: sur un thème et dans un domaine proposés par le public, Jérémie Vayssié et Thomas Silvert vont devoir s'improviser experts-conférenciers. En s'aidant (ou pas) de graphiques, de citations, dessins et photos, charge à eux de dérouler un exposé qui a toutes les chances d'être farfelu et délirant, prouvant au passage que ce sont parfois ceux qui ne connaissent rien à un sujet qui en parlent le mieux... ou du moins qui en parlent le plus.

Les 28 et 29 octobre 2022, 18 h 30. Théâtre Sant'Angelo, Bastia. agenda.bastia.corsica ou au 04 95 34 98 00



Marie éternelle consolation

Auteur et metteur en scène, Arne Sierens vit et travaille à Gand, en Belgique. Il se définit comme «un *faiseur de théâtre*». Ici, il met en présence une drôle de trinité qui a coutume de se réunir au troisième sous-sol d'un centre commercial. Il y a Michel, ex-soudeur sous-marin, qui surveille les escalators et les horaires d'ouverture et de fermeture; Gabriel, ancien dompteur volontiers frimeur qui a établi sa résidence clandestine dans cette pièce aseptisée; et Marie, dite Mimi, qui exerce la profession de clini-clown et s'efforce de reconforter les personnes hospitalisées, elle qui a pourtant son propre lot de peines. Une grande solidarité les unit; sans autre alternative, chacun est la sécurité sociale de l'autre et ce local sans fenêtre est leur refuge, le nid chaleureux que leur refuse le monde extérieur. C'est là, sous l'œil du perroquet Coco, qu'ils se confient, commentent le dehors ou l'univers du centre commercial. Des gens simples qui ont des choses sur le cœur: peines, rêves, douleurs, petits arrangements avec une vérité trop cruelle et vrais grands sentiments cachés.

Le 29 octobre 2022, 17 h 30. Tente vagabonde de la C^{ie} Théâtre Alibi, stade de Calacuccia. [06 88 55 10 36](tel:0688551036) & www.facebook.com/theatre.alibi

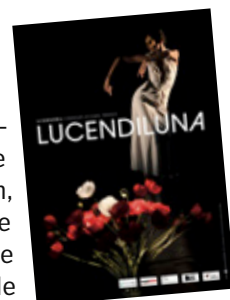


DANSE

Lucendiluna

En 2020, la danseuse et chorégraphe Laetitia Brighi a créé la compagnie de danse contemporaine La Danzateria qui réunit différents artistes et artisans corses autour de créations s'inspirant de sujets tels que l'environnement ou le lien social. *Lucendiluna*, qui fait référence à la lumière de la lune, symbole du féminin, du temps et des cycles, est une célébration de la vie et des femmes à travers les générations. Le spectacle est conçu comme un triptyque, avec des tableaux aux ambiances très différentes (les fleurs, le souvenir, le rêve). À chaque nouvelle représentation, Laetitia Brighi invite à se joindre à elle un groupe d'une dizaine de femmes âgées de 18 à 80 ans, qui ont un lien avec la région ou la commune où le spectacle est donné. Avec le concours de ces «*femmes en rouge*» qui symbolisent les ancêtres, le souvenir et les racines, *Lucendiluna* rend hommage aux aïeules et contribue à faire vivre la mémoire collective d'un village ou d'une ville.

Le 29 octobre 2022, 21h. Tente vagabonde de la C^{ie} Théâtre Alibi, stade de Calacuccia. [06 88 55 10 36](tel:0688551036) & www.facebook.com/theatre.alibi



MUSIQUE

Lumio

Fruit d'une rencontre entre le groupe polyphonique A Filetta, le chanteur, poète et auteur-compositeur égyptien Abdullah Miniawy et le saxophoniste Peter Corser, *Lumio* est une sorte de carrefour méditerranéen où de très anciennes traditions vont à la rencontre de sonorités nouvelles pour, en osmose, faire émerger une création qui parle de nouveaux rêves, d'échanges, de paix et de fraternité. Le souffle continu du saxophone confère aux voix et aux textes une surprenante complémentarité: «un métissage nouveau, fait d'abandons tout autant que de conquêtes; un chant nouveau, viscéral et généreux où chacun existe parce que tous embrassent et approuvent».

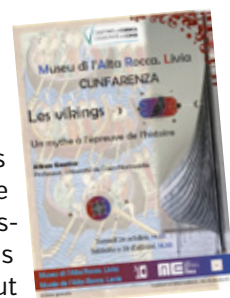
Le 5 novembre 2022, 20 h 30. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese. [09 62 61 95 14](tel:0962619514) & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/

CONFÉRENCE

Les Vikings, un mythe à l'épreuve de l'histoire

Non, ils n'avaient pas de cornes sur leurs casques, ne naviguaient pas sur des drakkars, ne buvaient pas dans les crânes de leurs ennemis vaincus et ne juraient pas sans cesse par Thor et Odin. Mais les Vikings sont devenus des figures mythiques de la culture populaire, à la faveur de films, de séries ou encore de mangas. Ancien élève de l'École normale supérieure et agrégé d'histoire, Alban Gautier est professeur d'histoire médiévale à l'université de Caen Normandie. Ses travaux portent sur l'histoire de l'alimentation, des pratiques sociales et politiques, et des identités religieuses dans l'Angleterre et l'Europe du Nord au début du Moyen Âge. Il a publié plusieurs ouvrages, dont *De la mer du Nord à la mer Baltique*, *Identités, contacts et communications au Moyen Âge*, ou *Beowulf au paradis*, *Figures de bons païens dans l'Europe du Nord au haut Moyen Âge*. Sa conférence vise à démêler le vrai du mythe et mettre en lumière l'apport des travaux archéologiques et historiques récents, afin de mieux comprendre qui étaient vraiment ces Vikings dont les activités s'étendirent de la mer Baltique au Portugal, et de Constantinople à Terre-Neuve.

Le 29 octobre 2022, 14 h 30 au Musée de l'Alta Rocca, Levie. [04 95 78 00 78](tel:0495780078) & www.facebook.com/pages/Musee-De-Lalta-Rocca/26845774994601



Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,
Notaires Associés,
à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par **Maître Antoine GRIMALDI**, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "**GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES**", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 10 octobre 2022, a été constituée une **Société Civile Immobilière** ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : **Barbara**.
Le siège social est fixé à : Bastia [20200], 2428, route de Cardo.
La société est constituée **pour une durée** de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les **apports** sont effectués en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur François SPINELLI, demeurant BASTIA [20200], 2628, route de Cardo.
La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOLARO du 13.10.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **MATLIE**
Siège : Chez Madame Julie BONAMY, Neruccio, 20240 Solaro
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000 euros
Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Julie, Charlotte BONAMY, demeurant Neruccio, 20240 Solaro
La **Société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20090] du 05.10.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Dénomination : **ARTECOM**
Siège : Résidence Genovese, Route Jean-Paul de Rocca-Serra, Immeuble Capriona, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000 euros
Objet : Agence de publicité, marketing direct, création de support visuel et de site internet, vente de produits divers.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Michel, Italo ARENA, demeurant Résidence Genovese, Route Jean-Paul de Rocca-Serra, Immeuble Capriona A1, 20090 Ajaccio.
La **Société sera immatriculée** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO, du 20 octobre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **PSYCHÉ**
Siège : 16, Route Salvati, 360 Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Analyse et psychanalyse du comportement, thérapie brève post traumatique.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Farah EL OUARTI demeurant 1, Rue Jacques Tessarech, Barbicaja, 20000 Ajaccio
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENTISERI du 13.10.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **SA GROUPE**
Siège : Zone Industrielle de Travo, Chez Corse Piscine et Spas, 20240 Ventiseri
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000 euros
Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Sébastien, Noël ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo,
La **Société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/09/2022, il a été constitué une **SARL** dénommée :
APEB
Siège social : Jardins de Carmino, Immeuble le Sparte, 20000 Ajaccio
Capital : 1.000 €
Objet : La location de chambres d'hôtes, à titre onéreux et la fourniture de toutes prestations de service de nature parahôtelière y attachées, sans vente d'alcool.
Gérant : M. SALINI Baptiste François Jean, Jardins de Carmino, Immeuble le Sparte, 20000 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 15

BELGO
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 €
Siège social :
Lieu-dit Valdo
20226 Belgodere
RCS Bastia 887 675 445

Aux termes d'un acte reçu le 07/10/2022 par **Maître Olivier LE HAY** Notaire à AJACCIO, le Régent, 3, Avenue Eugène MACCHINI, enregistré au SPFE D'AJACCIO le 10/10/2022 Réf 2A04P31 2022N 00486.
Les associés ont décidé de nommer le 07/10/2022 Monsieur Guy Pierre FIROLONI demeurant à AJACCIO [20000], les Aloès, Bât E, Avenue Albert DECARRIS, Balestrino **en qualité de Gérant** en **remplacement** de Monsieur André Antoine Paul FIROLONI à compter du 07/10/2022.
Modification au RCS de Bastia.



Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 13/10/22, les associés de la société "**BRITTIK SARL**", SARL au capital de 10.000 €, dont le siège est 9 route de Conca, 20135 CONCA [RCS AJACCIO 790 985 469], **ont nommé, en qualité de Co-gérant**, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Walter BELLI, demeurant Via Trieste n° 52, à Parme [Italie].
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 17

C5 STADIUM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.200,00 euros
Siège social : Rue Maréchal Juin
Bâtiment Casaprom, Lieu-dit Puretti
20600 Bastia-RCS Bastia 838125565

Aux termes d'une délibération en date du 05.10.2022, **la collectivité des associés a pris acte de la décision prise** par Monsieur Louis, Antoine CASANOVA de **démisionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant** Monsieur Laurent Louis Joseph CASANOVA, demeurant 24, Montée des Philippines, Villa Giustini, 20200 BASTIA pour une durée illimitée à compter du 05.10.2022

Pour avis, La Gérance.

N° 18

SOCIETE GENERALE DE MENUISERIE

SARL au capital de 40.000,00 euros
Siège social : Route de Cauro
Lieu-dit Pianiccia, 20166 Porticcio
492 249 818 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 08 septembre 2022, Monsieur Christophe, Antoine CASSETANI, demeurant 9, Boulevard J&B Maglioli, 20000 AJACCIO **a été nommé en qualité de Gérant** de la société, **en remplacement** de Monsieur Marc Antoine CASSETANI, décédé à AJACCIO [20000], le 26 août 2022.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

SOCIETE COMMERCIALE DU DOMAINE PERALDI - SCDP

SARL au capital de 8.000 €uros
Siège social : Lieu-dit Mezzavia
Domaine Péraldi, 20000 Ajaccio
047 320 106 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17 octobre 2022, **la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de Co-Gérante**, pour une durée illimitée, rétroactivement à compter du 1er octobre 2022 : Madame Charlotte, Marie, Yolande, Elisabeth TYREL DE POIX, épouse LEMONNIER, demeurant Résidence A Sponata, Bâtiment 2, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 20



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 13/10/22, les associés de la société "BRITIX SARL", SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 790 985 469, ont décidé de transférer le siège social de « 9, route de Conca - 20135 CONCA » à « 348, Stradi di Conca - 20135 CONCA » à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 21

SOUFFLEUR D'AMBIANCE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 euros

Siège social :

11-12, Les Hauts de Capicciola

20144 Zonza

877 479 428 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

PERSOÑNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : Madame Célia MARCOU, Présidente, demeurant Prouzayrol, 46500 THEGRA.

Aux termes des décisions de l'associée unique Présidente du 01/10/2022, il résulte que :

Le siège social a été transféré à Place Gambetta, 46600 MARTEL à compter du 01/10/2022. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO et au RCS de Cahors.

Pour avis,

N° 22

AVIS

Lors de l'AGE en date du 30/09/2022, Monsieur Jérôme GORRIAS, gérant et associé unique de la SARL GSRC, SARL au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°804.306.306, a décidé de transférer le siège social de Lieu-dit Cunaghja - Route de Lama - 20218 PIETRALBA à Lieu-dit Suerto - Ponte-Novu - 20235 CASTELLO-DI-ROSTINO. L'article 4 des statuts a été modifiée en conséquence.

N° 23

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Les associés réunis en date du 19/10/2022 de la SCI DES 2 COTEAUX au capital de 1.000 € immatriculée au RCS d'Epinal sous le N°478.997.653 ont décidé de transférer le siège social de THAON/VOSGES INOVA 3000, Allée N°7 à FOCE-BILZESE, Taglio, Route de Sartène. L'objet social est la location de biens immobiliers, la durée est de 70 ans et le gérant est Monsieur Jean-François GEORGE demeurant à THAON LES VOSGES, 42, rue des Fusillés. La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 24

SCI DIANE

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 euros

Siège social : Lieu-dit Tenutella

Résidence de la Plage, 20113 Olmeto

879 170 868 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du Quartier Vetaro, 20110 VIGGIANELLO au Lieu-dit Tenutella, Résidence de la Plage, 20113 OLMETO à compter du 1er septembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Les associés réunis en date du 19/10/2022 de la SARL AAP INVESTISSEMENTS au capital de 1.400.000 € immatriculée au RCS d'Epinal sous le N°347.961.120 ont décidé de transférer le siège social de THAON/VOSGES INOVA 3000, Allée N°7 à FOCE-BILZESE Taglio, Route de Sartène.

La dénomination sociale AUDIT ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS INNOVANTS « AAPI » a été adoptée et l'objet social principal est celui de Conseil, analyse, et assistance auprès des entreprises....., le gérant de la société est Monsieur GEORGE Jean-François demeurant à THAON LES VOSGES, 42, rue des Fusillés, la durée de la société est de 70 ans, la société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 26

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Les associés réunis en date du 19/10/2022 de la SCI DE JOUY au capital de 80.000 € immatriculée au RCS d'Epinal sous le N°811.604.438 ont décidé de transférer le siège social de THAON/VOSGES INOVA 3000, Allée N°7 à FOCE-BILZESE, Taglio, Route de Sartène. L'objet social est la location de biens immobiliers, la durée est de 70 ans et le gérant est Monsieur Jean-François GEORGE demeurant à THAON LES VOSGES, 42, rue des Fusillés. La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 27

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Les associés réunis en date du 19/10/2022 de la SCI DES GRANDES AULNES au capital de 64.943 € immatriculée au RCS d'Epinal sous le N°811.604.438 ont décidé de transférer le siège social de THAON/VOSGES Cap Avenir Vosges, 10 Rue Lacroix à FOCE-BILZESE, Taglio, Route de Sartène. L'objet social est la location de biens immobiliers, la durée est de 99 ans et le gérant est Monsieur Jean-François GEORGE demeurant à THAON LES VOSGES, 42, rue des Fusillés. La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.



04 95 32 04 40

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 28

M3E

SPL M3E

Société Anonyme

Au capital de 700.000 €

Siège social : Immeuble Alban, Bât G et H

18, Rue Antoine Sollacaro

20000 Ajaccio

ANNONCE LEGALE

Par décision du Conseil d'Administration du 05/10/2022, il a été :

1. Décidé de nommer M. Stéphane SBRAGGIA, Rte des Sanguinaires - Villa Barbara - 20000 Ajaccio en remplacement de Mme Marie-Antoinette SANTONI BRUNELLI.

2. Pris acte de la fin du mandat des administrateurs suivants :

- Mme Annie SICCH et a été désigné en qualité d'administrateur (pour la CAPA) M. Christophe MONDOLONI domicilié Chemin des Vignes - 20167 Afa ;
- Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI et a été désigné en qualité d'administrateur (pour la CAPA), M. Stéphane SBRAGGIA domicilié route des Sanguinaires - Villa Barbara - 20000 Ajaccio.

- M. Stéphane SBRAGGIA et a été désigné M. Alexandre FARINA domicilié Résidence Horizon 2 - 20000 Ajaccio (pour la ville d'AJACCIO).

3. Procédé au renouvellement des administrateurs suivants :

- Mme Joelle CIAVAGLINI née TOMEI (pour la CAPA) domiciliée Lieu-dit Pozzu - 20167 Afa ;

- Mme Marie Françoise FAGGIANELLI née COLONNA (pour la CAPA) domiciliée Lieu-dit Ogliastroni - 20167 Afa ;

Par décision de l'AGE du 05/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Immeuble Alban - Bât G et H - 18 rue Antoine Sollacaro - 20000 Ajaccio.

N° 29

ZARMATURES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7000 euros

Siège social : Lieu-dit Panchetta

20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 838 468 809

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2022, le Président a pris acte de la démission de M. Philippe LANFRANCHI de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 30

VP MARINE LOCATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Quai Pascal Paoli

20137 Porto-Vecchio

890 713 837 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2022, la société BUSINESS & MANAGEMENT, SARL au capital de 2.089.950 euros, dont le siège social est 26, Rue Diderot, 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°511164949, représentée par son Gérant, M. Christophe REAU, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Didier SAULI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 31

AIR CORSICA

Société Anonyme d'Economie Mixte à

Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 15.015.520 €

Siège social :

Aéroport Napoléon Bonaparte

20186 Ajaccio Cedex 2

RCS : B 349 638 395

AVIS

Remplacement d'un Membre du Conseil de Surveillance et d'un censeur :
Pour le membre du Conseil de Surveillance :

Monsieur Fabien, Michel DUCASSE Directeur Général Adjoint domicilié, 5 résidence les Jardins de Campo dell'oro, 20000 AJACCIO - a été désigné le 20 juin 2021 représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations en remplacement de Monsieur Frédéric NOËL.

En conséquence, Monsieur Fabien, Michel DUCASSE exercera sa fonction pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

La nomination de Monsieur Fabien, Michel DUCASSE a été entérinée lors du Conseil de Surveillance qui s'est tenu le 18 juillet 2022 juillet dernier.

Pour le Censeur :

Monsieur Michael GALVEZ-OLLANDINI, né le 08 Juin 1977 à Marseille, demeurant 11, rue Jacques Tessarech, 20000 AJACCIO, a été désigné en remplacement de Monsieur PAUL MARCAGGI, représentant la CCI de Corse.

La nomination de Monsieur Michael GALVEZ-OLLANDINI a été entérinée lors du Conseil de Surveillance qui s'est tenu le 18 juillet 2022 juillet dernier.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 32

AVIS

Les associés de la Société ARCADIVM, SAS au capital de 1.077 euros, dont le siège social est situé Avenue Napoléon III, Parc Billelo, Immeuble le Girolata, Bât A, 20000 AJACCIO, RCS AJACCIO 878 915 271, ont décidé, par acte unanime du 03/10/2022 :

1/ d'augmenter le capital par voie d'apports en numéraire et de le porter à la somme de 1093,20 euros ;

2/ de transférer le siège établissement unique de la Société à l'adresse suivante : 2, Boulevard Charles Bonaparte, Port Charles Ornano, 20090 AJACCIO ;

3/ de constater la démission de Monsieur Andréa BONAPERSONA de ses fonctions Directeur Général. Sur habilitation des associés aux termes de l'acte unanime précité, l'ensemble de ces décisions ont pris effet au jour des décisions du Président qui aux termes d'un PV du 24/10/2022 a constaté la réalisation de cette augmentation de capital, de ce transfert de siège établissement unique, ainsi que de la démission de Monsieur Andréa BONAPERSONA de ces fonctions de Directeur Général, le tout avec effet au 24/10/2022.

L'ancien siège a été fermé et le nouveau siège est devenu siège établissement unique de la Société à compter du 24/10/2022.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence aux termes du même PV de constatation du Président du 24/10/2022 avec effet le 24/10/2022.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

I FIDOLI DI U BOSCIU

SAS au capital de 2000 €
6, Rue des Pêcheurs, 20110 Propriano
RCS Ajaccio : 912 506 953

MODIFICATION
DE LA PRESIDENCE

Aux termes d'une délibération en date du 01 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la nomination de Monsieur Jean-Baptiste, Joseph, Michel BISCHOF, demeurant 24, avenue Napoléon III - 20110 PROPRIANO, en qualité de nouveau Président, à compter du 01 octobre 2022 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Isabelle BISCHOF, Présidente démissionnaire. L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence. Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion.

SARL BELLAVISTA
RESIDENCE.COM

Au capital variable de 1000 €
Domiciliée : Résidence Bergerie Visciconi
Route de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio N° 800480451

Par décision unanime de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/10/2022, il a été décidé de nommer Mr LE MARTIN Philippe demeurant à Résidence la Bergerie - Visciconi - Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio en qualité de Gérant en remplacement de Mme CHENEVIÈRE Christiane à compter du 01/10/2022 sans condition de durée et d'étendre l'objet social à l'activité de gestion immobilière.

Pour avis et mention. Le gérant.

LE MONTE CRISTO

SAS au capital de 285.000 euros
Siège social : RN 198
20145 Sari-Solenzara
519 611 099 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : "Entretien d'espaces verts, débroussaillage et terrassement de jardins" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

COM ALU

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : Route du Stade
Immeuble Orticoni - 20260 Calvi
848 571 410 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du Président du 1er octobre 2022, il résulte que : Madame Carole BRUCKMANN a été désignée Présidente de la société en remplacement de Monsieur Jonathan BRUCKMANN, Président démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 octobre 2022, les associés de la SARL «SPORTTECH FRANCE», au capital de 150.000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 494 523 756, ont décidé d'ajouter à l'activité actuelle de la société, les activités concernant «la location de bateaux avec ou sans équipage, les promenades en mer, l'organisation d'événementiels à bord de bateaux avec ou sans location de celui-ci».

Article 2 - Objet

* Ancienne mention :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'achat, vente, location de véhicules automobiles, motocycles, bateaux,
- l'achat, vente de pneumatiques, produits manufacturés, accessoires auto-moto,
- tous services d'assistance technique auto-moto compétition,
- tous services de conception, développement, montage, révision et essais de pneumatiques et de sous-ensembles mécaniques,
- l'organisation d'essais auto-moto en circuit et sur route, et d'événements ayant un lien avec le sport, la compétition, les véhicules automobiles, motocycles et bateaux.

* Nouvelle mention :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- la location de bateaux avec ou sans équipage,
- les promenades en mer,
- l'organisation d'événementiels à bord de bateaux avec ou sans location de celui-ci,
- l'achat, vente, location de véhicules automobiles, motocycles, bateaux,
- l'achat, vente de pneumatiques, produits manufacturés, accessoires auto-moto,
- tous services d'assistance technique auto-moto compétition,
- tous services de conception, développement, montage, révision et essais de pneumatiques et de sous-ensembles mécaniques,
- l'organisation d'essais auto-moto en circuit et sur route, et d'événements ayant un lien avec le sport, la compétition, les véhicules automobiles, motocycles et bateaux.

Pour avis, Le Gérant.

LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par : Monsieur Kevin, John, Geoffrey QUATTROCCHI, à la société 4.M.G. société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 Euros, ayant son siège social sis 247 Sapareddu Suttanu, 20135 CONCA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 798 084 174, représentée par Monsieur Monsieur Kevin, John, Geoffrey QUATTROCCHI, Président, locataire-gérant, Suivant acte sous seing privé en date à CONCA, du 1er novembre 2020, enregistrée au service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO, le 24 novembre 2020, Dossier 2020 00038008, référence 2A04P31 2020 A 01345. Du fonds artisanal de « Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment ». A pris fin le 30 septembre 2020, par résiliation amiable suivant acte en date du 30 septembre 2020. Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à Quartier Francescoli, 20135 Conca.

Pour unique avis.

ORDRE D'INSERTION

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance, du fonds de commerce de pizzeria, glaces, restaurant (grande restauration), débit de boissons 11ème catégorie situé et exploité à Biguglia, RN 193, Lieu-Dit San Lorenzo, sous l'enseigne « PIZZERIA SAN LORENZU », qui avait été consenti, suivant acte sous seing privé à Biguglia en date du 29 juin 1999, par Madame SCANI Marie-Thérèse, épouse BEVERAGGI, née le 3 août 1961 à Bastia, demeurant à 20239 Rutali, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 323 519 306, à Monsieur VESCOVI Jean-Louis, né le 17 septembre 1964 à Bastia, célibataire, demeurant Casatorra, 20620 BIGUGLIA, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 333 236 156, prendra fin, le 31 octobre 2022, par résiliation amiable.

Pour avis,



FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par : Monsieur Jean Louis DOMINICI, né le 28 octobre 1959 à MARSEILLE (13), célibataire, inscrit au registre de commerce de Bastia sous le numéro 327 776 696, demeurant 13 avenue Monseigneur RIGOT, 20200 BASTIA, de nationalité française, À : La SARL U FORNU, au capital de 500 euros, inscrite au RCS de Bastia sous le numéro 818 402 042, dont le siège est GARAGE DU GOLO, 20290 LUCCIANA, représentée par son gérant Monsieur Anthony, Laurent GIORDANO, Suivant acte sous seing privé en date du 27 janvier 2016 à LUCCIANA. Du fonds de commerce de restaurant et pizzeria et grande restauration, situé à CASAMOZZA, 20290 LUCCIANA, connu sous le nom de « U FORNU ». A pris fin le 20 juin 2022 par résiliation amiable.

Pour unique avis.
Le locataire-gérant.

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 1er décembre 2019 à PORT TOGA, rez-dechaussée, bâtiment D, 20200 Bastia. Par LE PULP TOGA Société à Responsabilité Limitée RCS BASTIA : 804 258 861 Siège Social : 14, allées des FAUVETTES, 20600 FURIANI. À : La société par actions simplifiée LE MARQUIS RCS BASTIA : 878 218 767 Siège Social : PORT DE TOGA, 20200 BASTIA. D'un fonds de commerce de « de débit de boissons IVème catégorie, discothèque, club, petite restauration ». À l'enseigne « LE PULP ». Sis et exploité à PORT TOGA, rez-dechaussée, bâtiment D, 20200 Bastia. Pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2019. A pris fin par résiliation amiable le 31 décembre 2021.

Pour avis,



La location-gérance consentie par la Société CAFE PAOLI, Société à responsabilité limitée, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n° 530 463 306, ayant son siège social situé Place Casanelli, 20160 VICO, à la Société CAFE POLI, Société par actions simplifiées unipersonnelle, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n°877 689 976, ayant son siège social situé à Place Casanelli, 20160 VICO, du fonds de commerce de débit de boissons et restauration rapide, sis et exploité à Place Casanelli, 20160 VICO, identifié sous le numéro SIRET 530 463 306 00015, a pris fin le 30 août 2022 par la résiliation amiable des parties résultant d'un acte sous seing privé en date du 29 août 2022.

Pour unique avis signé Monsieur René PERRIN, gérant de la SARL CAFE PAOLI, bailleresse.

AVIS DE MISE
EN LOCATION-GÉRANCE

Par acte sous seing privé du 17 octobre 2022, Madame SCANI Marie-Thérèse épouse BEVERAGGI, demeurant 20239 RUTALI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 323 519 306 a donné en location gérance à Monsieur ROCCHI Paul-Louis, demeurant Résidence A Marella, 20620 BIGUGLIA, un fonds de commerce de pizzeria, glaces, restaurant (licence restaurant), débit de boissons à consommer sur place (3ième catégorie) sis à 20620 BIGUGLIA, RN 193, Lieu-Dit San Lorenzo, sous l'enseigne « PIZZERIA SAN LORENZU », à compter du 1er novembre 2022, pour une durée de 5 ans puis renouvelé par tacite reconduction, d'année en année, à compter du 1er novembre 2027.

DISSOLUTION
LIQUIDATION

CORSE BETON POMPAGE

Société Par Actions Simplifiée
à Associé Unique

Au capital de 30.000 €
Siège social :

Zone Industrielle de Tragone
20620 Biguglia

Siège de liquidation :

Zone Industrielle de Tragone
20620 Biguglia

Siret n°521 294 348 00011-RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 20 juin 2022, Madame Lindsay DE PABLOS agissant en qualité d'administratrice légale de Luna, Martine, Brigitte ROBERT, associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Lindsay DE PABLOS, demeurant 16, Lotissement LE LANCONE, 20620 BIGUGLIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Toute correspondance sera adressée à Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, avocat au barreau de Bastia, demeurant 6, Boulevard PAOLI, 20200 Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 45



SCI JLQ

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Francescoli
20135 Conca - 911 163 798 RCS Ajaccio
Société en liquidation

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21/10/2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du même jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. **Elle a nommé comme liquidateur** M. Kevin QUATTROCCHI demeurant Lieu-dit Franciscoli - 20135 CONCA pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé Lieu-dit Francescoli - 20135 CONCA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 46

SCAPH SERVICE

Société Par Actions Simplifiée
À Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège social : ZI. de Tragone
20620 Biguglia
Siège de liquidation :
Zone Industrielle de Tragone
20620 Biguglia
Siret n°821 231 180 00018-RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 20 juin 2022, Madame Lindsay DE PABLOS agissant en qualité d'administratrice légale de Luna, Martine, Brigitte ROBERT, associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Madame Lindsay DE PABLOS, demeurant 16, Lotissement LE LANCONNE, 20620 BIGUGLIA, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre. **Toute correspondance** sera adressée à Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, avocat au barreau de Bastia, demeurant 6, Boulevard PAOLI, 20200 Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 47

SARL Exploitation de la Boulangerie Pâtisserie CHIAVERINI

Au capital de 7.622,45 euros
Inscrite au RCS de Bastia
Sous le n°333 426 013
Siège social : Folelli
20213 Penta-Di-Casinca
Siège de Liquidation : Folelli
20213 Penta-Di-Casinca

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021, Madame Suzanne Louise CHICHIGNOU veuve CHIAVERINI et Madame Marie-Thérèse CHIAVERINI, associées de la société SARL Exploitation de la Boulangerie Pâtisserie CHIAVERINI, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Madame Marie-Thérèse CHIAVERINI de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Toute correspondance sera adressée à Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, avocat au barreau de Bastia, demeurant 6, Boulevard PAOLI, 20200 Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48



SCI JLQ

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Francescoli
20135 Conca - 911 163 798 RCS Ajaccio
Société en liquidation

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 21/10/2022 a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** M. Kevin QUATTROCCHI demeurant Lieu-dit Franciscoli - 20135 CONCA, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 49

AVIS DE DISSOLUTION

"Suivant le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2022, la **SARL "EXPRESS PRESSING"** ayant son siège social sis Résidence DIAMANT II, 2, Cours Grandval, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 479 446 494 a décidé la **dissolution anticipée** de son activité à compter du 17 octobre 2022 **et a nommé** Monsieur Anthony BACCI, domicilié Résidence "TERRA ROSSA", Villa 14, 20090 Ajaccio **en qualité de liquidateur**, et a fixé le **siège de la liquidation** au domicile du liquidateur. Les **actes relatifs** à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio".

Pour avis, le liquidateur.

N° 50

FT FOOD TRUCK

SAS au capital de 100 €
Siège Social : Lieu-dit San Péru
Mare Sole - 20166 Pietrosella
902 215 540 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 30/11/2021, il a été décidé la **dissolution anticipée** de ladite société à compter du 30/11/2021.

M. LUCCHINI Dominique Marcel François, A Saluna, 20116 ZERUBIA a été **nommé liquidateur**. Le **siège de liquidation** a été fixé au siège social.
Mention au RCS d'Ajaccio.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 51

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES
LOI DE SAUVEGARDE
DÉCRET DU 28/12/2005

N° RG 10/00882

N° Portalis DBXI-W-B62-BRRE

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2022, le Tribunal prononce la **Clôture pour Insuffisance d'Actif** à l'égard de :

Paul Mattei, ayant son siège social Immeuble Cacciari - Avenue Libération - 20600 Bastia Lupino

Forme : Paul Mattei
Conseiller Commercial

Date de cessation des paiements :
10 Janvier 2011

Juge Commissaire : Mme CHAVIGNIER,
Juge Commissaire Titulaire

Liquidateur Judiciaire :
SELARL BRMJ,

sis 850, rue Etienne Lenoir,

30000 Nîmes.

Pour extrait : le Greffier.

N° 52

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES
LOI DE SAUVEGARDE
DÉCRET DU 28/12/2005

N° RG 12/00173

N° Portalis DBXI-W-B64-BYE4

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2022, le Tribunal prononce la **Clôture pour Insuffisance d'Actif** à l'égard de :

Marie-Dominique Lambert, ayant son siège social C/M. Fontana - Villa Clair Logis Rumitoriu - 20213 Scata.

Forme : Marie-Dominique Lambert
Infirmière

Date de cessation des paiements :
13 février 2012

Juge Commissaire :
Mme CHAVIGNIER, Juge Commissaire Titulaire

Liquidateur Judiciaire :
SELARL BRMJ,

sis 850, rue Etienne Lenoir
30000 Nîmes.

Pour extrait : le Greffier.

N° 53

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES
LOI DE SAUVEGARDE
DÉCRET DU 28/12/2005

N° RG 15/00/292

N° Portalis DBXI-W-B67-CETP

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2022, le Tribunal prononce la **Clôture pour Insuffisance d'Actif** à l'égard de :

SCI CRISTO en la personne de Cristofari Ange, son gérant, ayant son siège social 3, Place Vincetti, 20200 Bastia (Haute-Corse).

Forme : SCI CRISTO

Inscrite au RCS : 753 507 318 Bastia

Activité : Location de terrains et d'autres biens immobiliers

Date de cessation des paiements :
11 mai 2015

Juge Commissaire : Mme CHAVIGNIER,
Juge Commissaire Titulaire

Liquidateur Judiciaire :

SELARL BRMJ,

sis 850, rue Etienne Lenoir
30000 Nîmes.

Pour extrait : le Greffier.

N° 54

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Date : 10 octobre 2022

Jugement prononçant : La Prolongation de la période d'observation
Tribunal Judiciaire de Bastia

Nom commercial : SCI A SUERA

Forme : SCI

Adresse : Lot U Paesolu di Prunete,
20221 Prunete

Date de cessation des paiements :
11 avril 2022

La période d'observation a été prorogée jusqu'au 12 décembre 2022.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 55

LE BETON DESIGN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 16.000 euros
Siège social : Avenue de Bastia
20137 Porto-Vecchio
810 136 994 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17/10/2022, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a **décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis,

N° 56

AVIS

L'Associée unique de la société **PAOLI IMMOBILIER II**, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège est Rés Roi Théodore, bât B, Moriani-Plage, 20230 SAN-NICOLAIO [904550688 RCS BASTIA] a décidé, le 14 octobre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 C.com, **qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée** de la société.

COMMUNE DE LINGUIZZETTA

AVIS DE MARCHÉ

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE LINGUIZZETTA
Mairie annexe de Linguizzetta
313 Chemin de Cipolette
20230 LINGUIZZETTA
Tel : 04 95 38 90 10
Mail : mairie.linguizzetta@wanadoo.fr
Siret : 212 001 432 00013

2. Type de procédure de passation : Marché à procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché : Marché de travaux pour la réalisation des travaux de : RESTRUCTURATION PAYSAGERE DU NOUVEAU HAMEAU DE BRAVONE

4. Caractéristiques principales des travaux :

Tranche ferme n°1 : Route de Cipolette, Impasse la Tinta, Impasse Timone
Zone n°1 - Route de Cipolette

Lot n°1 : Terrassement - Viabilisation - Maçonnerie - Voirie
Lot n°2 : Espace vert
Lot n°3 : Eclairage public

Zone n°2 et 3 : Impasse la Tinta et Timone

Lot n°1 : Terrassement - Viabilisation - Maçonnerie - Voirie
Lot n°2 : Espace vert

Tranche ferme n°2 : Jardin partagé

Lot n°2 : Espace Vert
Lot n°4 : Equipement ludique - Mobilier urbain

Tranche optionnelle n°1 : Route de Cipolette

Lot n°1 : Terrassement - Viabilisation - Maçonnerie - Voirie

5. Lieu d'exécution du marché :

Route Cipolette
Impasse Tinta - Impasse Timone
20230 Linguizzetta [partie plaine du territoire]

6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers seront retirés électroniquement et gratuitement sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : www.achatspublicscorse.com

7. Date limite de réception des propositions :

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 2 décembre 2022 à 18h00

8. Délai minimum de validité des offres :

180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. Cautionnement et garanties exigés :

Le marché est soumis à retenue de garantie [5%] conformément à l'article R2191-32 et suivants du Code de la Commande Publique.

10. Justificatif à produire par le/les opérateurs économiques attributaire du marché :

Justificatif à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, Une déclaration sur l'honneur signée du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.521-1 à L.521-4, du code du travail, Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années ; Tout document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat ;

Attestation d'assurance pour les risques civils professionnels et décennale en adéquation avec les travaux à exécuter Présentation éventuelle d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants,

Déclaration indiquant, le matériel et les équipements techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature,

DC1 - Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement [DC2 ou équivalent] ;

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

Pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-8 du code du travail, Attestations et certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étrangers.

12. Critères de jugement des offres :

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

La qualité technique et méthodologique de l'offre : 40% (Cf. Règlement de consultation).

Le prix des prestations : 40% [prix de l'offre la plus basse constatée/prix de l'offre de l'entreprise] x Coefficient pondérateur.

Les références de la société : 20% (Cf. Règlement de consultation).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

13. Renseignements complémentaires : Renseignements administratifs :

Maître d'Ouvrage : COMMUNE DE LINGUIZZETTA
Mairie annexe de Linguizzetta
313 chemin de Cipolette - 20230 LINGUIZZETTA
Tel : 04 95 38 90 10 :
Mail : mairie.linguizzetta@wanadoo.fr
Siret : 212 001 432 00013

Renseignements techniques :

Maître d'œuvre : SAS AMENAGEMENT-CAU

1750 Avenue de Borgo - Résidence Casaluna

Bât D1 - 20290 Borgo - Tel : 04 95 32 50 66 //

Email : sas.amenagement@gmail.com

Visite de site : Une visite de site est obligatoire pour toutes les entreprises. Ces dernières devront prendre rendez-vous auprès de la SAS AMENAGEMENT-CAU au 04 95 32 50 66 à une des deux dates proposées :

* Lundi 14 novembre 2022

* Mercredi 23 novembre 2022

14. Les délais et voies de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de

Bastia : Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex

Téléphone : 04.95.32.88.66 // Télécopie : 04.95.32.38.55 //

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

15. Autres renseignements :

Dans le cadre du présent marché, une visite du site préalablement arrêté, est obligatoire en présence du Maître d'œuvre.

16. Date d'envoi de l'avis à la publication : Le mardi 25 octobre 2022

Le Maire,
Séverin MEDORI.

N° 58



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE URBANISME PLANIFICATION HABITAT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion,

Par arrêté préfectoral n° 2A-2022-09-28-00003 en date du 28 septembre 2022, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque avec système de stockage de l'énergie sur la commune de PORTO-VECCHIO. Celle-ci se déroulera durant 38 jours consécutifs du 24 octobre 2022 à 09 h 00 au 30 novembre 2022 inclus à 12 h 00.

Monsieur **PUCCIO William**, a été désigné par le tribunal administratif de Bastia en date du 02 septembre 2022, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête sera tenu à la disposition du public, en support papier :

- à la mairie de PORTO-VECCHIO - Rue Fred Scamaroni - 20537 PORTO-VECCHIO Cedex, désigné comme siège de l'enquête, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public ;

Et sous format numérique :

- sur le site internet de la Préfecture de Corse :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-35.html>.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour l'accès gratuit au dossier d'enquête :

- à la mairie de PORTO-VECCHIO, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera ouvert à la mairie de PORTO-VECCHIO.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale : **Mairie de Porto-Vecchio - A l'attention de M. Le commissaire enquêteur - Rue Fred Scamaroni - 20537 PORTO-VECCHIO Cedex** ; ces observations écrites seront annexées au registre après visa du commissaire enquêteur ;

- le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [06 82 58 94 01] les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 et de 17h00 à 20h00 ainsi que le samedi matin de 09h00 à 12h00.

- sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4251>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4251@registre-dematerialise.fr ; ces observations seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de PORTO-VECCHIO :

- lundi 24 octobre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00 (**ouverture d'enquête**)
- mercredi 16 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

- mercredi 23 novembre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00
- mercredi 30 novembre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00 (**clôture d'enquête**)

S'agissant de la demande de permis de construire, la décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de Corse et de Corse-du-Sud est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables durant un an sur le site internet de la Préfecture de Corse-du-Sud (<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-35.html>), sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4251>) et en version papier à la mairie de PORTO-VECCHIO.

Contact pour toute information : Monsieur CHIARI, rue du Docteur Morucci - 20200 BASTIA - Téléphone : 04 95 48 18 87 - Courriel : paoli@akuoenergy.com.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT**CCIC/DC/2022.023****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif aux services d'intervention d'engin nautique pour le Port de Commerce de Bastia.

Durée de l'Accord Cadre :

1 [un] an renouvelable 3 [trois] fois à compter de sa notification.

Lieux de livraison : Port de Bastia**Nomenclature Européenne CPV :**

60650000/Location de matériel de transport par voie d'eau avec équipage.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de l'intervention d'une heure maximum sur le plan d'eau d'une vedette et de son équipage (deux personnes).

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.**L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.**

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :**Maximum annuel : 60.000,00 €uros H.T.****Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

- * Prix des prestations (60%)
- * Valeur technique (20%) appréciée à l'aune de :
 - Les moyens humains mis à dispositions pour l'exécution des prestations.
 - Les moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations.
- * Délai (20%) apprécié à l'aune de :
 - Délai d'intervention.
 - Délai d'intervention d'urgence.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 10 juin 2022.

Nombre de candidature reçue : 01**Nombre d'offre reçue : 01****Nom et adresse de l'attributaire :**SCOP MARITIME DE LAMANAGE DU PORT DE BASTIA
Port de Commerce - Tour de la Capitainerie
20200 BASTIA**Date de notification de l'accord cadre : Le 24 octobre 2022****Prix de l'accord cadre :**

Pour un montant maximum annuel de 60.000 € H.T.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.39

Services auprès duquel certaines pièces du dossier peuvent être consultées :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 25 octobre 2022.**Date d'envoi du présent avis : le 25 octobre 2022.**

N° 60

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**PREFET DE LA CORSE-DU-SUD****DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL DE CORSE****SERVICE GESTION INTÉGRÉE DE LA MER ET DU LITTORAL****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****1ère insertion,**

Par arrêté préfectoral n° 2A-2022-10-21-00001 en date du 21 octobre 2022, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de création de servitudes de passage des piétons transversales au rivage sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants sur le territoire de la commune de Grosseto-Prugna.

Celle-ci se déroulera durant 17 jours consécutifs du 10 novembre 2022 à 14h au 28 novembre 2022 inclus à 12h.

Madame Catherine FERRARI, a été désignée par arrêté préfectoral n° 2A-2022-08-17-00002 du 17 août 2022, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public, en support « papier » :

* à la mairie de Porticcio, siège de l'enquête publique - Commune de Grosseto-Prugna - Route Départementale 55 - BP93 - 20166 PORTICCIO, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Et sous format numérique :

* sur le site internet de la Préfecture de Corse :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html> ;* sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4284>

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera ouvert à la mairie de Porticcio, commune de GROSSETO-PRUGNA.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :* par voie postale : **Mairie de Porticcio - Commune de Grosseto Prugna - A l'attention de Mme. le commissaire enquêteur - Route départementale 55 - BP93 - 20166 PORTICCIO** ; ces observations écrites seront annexées au registre après visa du commissaire enquêteur ;

* sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4284>

* par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4284@registre-dematerialise.fr ;

ces observations seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de Porticcio, commune de GROSSETO-PRUGNA :

* le jeudi 10 novembre 2022 de 14h à 17h ;

* le lundi 28 novembre 2022 de 09h à 12h.

À l'issue de l'enquête publique, chacun des tracés proposés est susceptible d'être validé par un arrêté préfectoral après approbation par délibération du conseil municipal et publié au recueil des actes administratifs. Toutefois, en cas d'opposition du conseil municipal, le projet de servitude sera validé par décret en Conseil d'État. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables durant un an sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-Sud (<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html>), sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4284>) et en version papier à la mairie de Porticcio commune de GROSSETO-PRUGNA.**Contact pour toute information :** la Cheffe de l'Unité Domaine Public Maritime (2A), Service Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral, Direction de la Mer et du Littoral de la Corse. Téléphone : 04 95 29 09 80 - **Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr****NB : Tout public se rendant en mairie devra respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation physique et le port du masque.****Tel : 07.78.90.57.11**

- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage**Bastia****Ajaccio**Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PLAN LOCAL D'URBANISME****1ère insertion,**

Madame le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°2022-21 du 14/10/2022, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Olmèta di Capocorso, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Durée de l'enquête publique : cette enquête sera ouverte à partir du **07 novembre 2022 à 09h00** et se déroulera pendant **trente et un (31) jours consécutifs** jusqu'au **09 décembre 2022 à 17h00**.

Consultation du dossier et recueil des observations : le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie d'Olmèta di Capocorso,
Hameau de Piazzè, 20217 OLMETA DI CAPOCORSO.
Tél : 04.95.37.84.04

Email : olmeta.capocorso@wanadoo.fr

Samedi matin de 9h à 12h ou en prenant rendez-vous 06.22.33.19.01

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie d'Olmèta di Capocorso, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

En outre, une version numérisée du dossier de projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4277>

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel seront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables. Elles peuvent être adressées à l'adresse suivante : enquetepluolmeta@gmail.com

Permanences du commissaire enquêteur : pendant la durée de l'enquête publique, Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

* **Le lundi 07 novembre de 9h à 12h00**

* **Le vendredi 18 novembre de 14h00 à 17h00**

* **Le mercredi 30 novembre de 9h00 à 12h00**

• **Le vendredi 09 décembre de 14h00 à 17h00 (clôture d'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile ;

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**MAIRIE DE CARGIACA****RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE****COMMUNE DE CARGIACA**

20164 CARGIACA

Monsieur Jacques De ROCCA SERRA

commune-de-cargiaca@orange.fr

0495788402

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Identifiant interne de la consultation : 2022/002

Procédure adaptée ouverte

Date et heure limite de réception des plis : 07/11/2022 à 16:00

Intitulé du marché : Réhabilitation de l'ancien presbytère

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Cargiaca

Durée du marché (en mois) : 11

Marché alloti : Oui.

LOT 1 : Gros-œuvre - démolition, charpente, cloisons - doublages - faux plafonds - peinture/ menuiserie intérieure/ serrurerie/ menuiserie extérieure.

LOT 2 : Electricité, CFO, CFA

LOT 3 : CVC - Plomberie

Visite obligatoire : Oui.

Prendre rendez-vous par mail avec la maîtrise d'ouvrage :
commune-de-cargiaca@orange.fr

**DERNIERES
MINUTES**

N° 63



Notaire

**Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI**

Notaire

Résidence E Purette

Route d'Ajaccio - 20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 11 octobre 2022 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA le 14 octobre 2022 dossier 2022 00025985 référence 2B04P31 2022 N 00568.

La Société dénommée **ARCUBALENU**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à CORTE (Haute-Corse) 1, Place de la Gare, identifiée sous le numéro SIREN 352397244 RCS BASTIA.

A CEDE A : La Société dénommée **LE RELAIS CAMPAGNARD**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500,00 € ayant son siège social à CORTE (Haute-Corse), 25, Rue Colonel Feracci, identifiée sous le numéro SIREN 820051274 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de "saladerie, sandwicherie, crêperie, salon de thé, glaces, viennoiseries, vente de souvenirs" connu sous le nom de "**A PIAZZETTA**" situé et exploité à CORTE, 1 Place Paoli [exclusion de toute marchandise].

Moyennant le prix de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180.000,00 €) s'appliquant savoir :

Aux éléments incorporels pour CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 €) aux éléments corporels pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €).
Jouissance : le 11 octobre 2022.

Les **oppositions**, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.

N° 64

AV ELLETTICITA

SARL au capital de 1500 euros

Siège social : Lieu-dit Padurelli

Pettarigo - 20169 Bonifacio

850 553 363 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a **décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 65

AVIS

Suivant l'AGE du 01/06/2019, les associés de la **SAS CASALE OLMIA**, SAS au capital de 5.000 € dont le siège social est sis A Casa Campagnola à MONCALE et immatriculée au RCS de Bastia sous le n°850.912.320, **ont modifié l'objet social qui devient :** la création et l'exploitation d'un hôtel ainsi que toutes les activités annexes et connexes au secteur de l'hôtellerie. **L'article 2** des statuts a été mis à jour.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 23 septembre 2021 à GHISONACCIA, ayant fait l'objet d'un avenant le 30 octobre 2021 et d'un acte de mainlevée des conditions suspensives du 30 août 2022, enregistré au Service des Impôts BASTIA le 30 septembre 2022, référence 2B04P31 2022 A 01332.

LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS Avenir AGRICOLE, Société par actions simplifiée au capital social de 600.080 euros, dont le siège social est sis Lieu-dit Cottone, 20240 GHISONACCIA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 304 839 616 représentée par Monsieur Charlie STOYANOVITCH, **A CEDE à :** **SOCIÉTÉ ABBAZIA DIFFUSION MATERIEL (ADIMAT)**, Société à responsabilité limitée au capital social de 50.000 euros, dont le siège social est sis Lieu-dit Nielluccio, 20240 GHISONACCIA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 333 583 987 représentée par Madame Clara PETRONI **un fonds de commerce de** fabrication et vente de béton prêt à l'emploi exploité sis lieu-dit ISOLA ALZETTO et FUNTANELLA SOTTANA, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU pour lequel le loueur est immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 304 839 616 et le fonds de commerce et identifié au fichier SIRENE sous le numéro 304 839 616 00022. **La prise de possession et l'exploitation effective** du fonds par l'acquéreur a été fixée au 30 août 2022. Les **oppositions** seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, avocat au BARREAU DE BASTIA, demeurant 6, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.

N° 67

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 23 septembre 2021 à GHISONACCIA, ayant fait l'objet d'un avenant le 30 octobre 2021 et d'un acte de mainlevée des conditions suspensives du 30 août 2022, enregistré au Service des Impôts BASTIA le 30 septembre 2022, référence 2B04P31 2022 A 01332.

LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS Avenir AGRICOLE, Société par actions simplifiée au capital social de 600.080 euros, dont le siège social est sis Lieu-dit Cottone, 20240 GHISONACCIA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 304 839 616 représentée par Monsieur Charlie STOYANOVITCH, **A CEDE à :** **SARL STOC**, société à responsabilité limitée au capital de 45.735 euros, inscrite au RCS de BASTIA sous le n° 601 634 042, dont le siège social est à PRUNELLI-DI-FIUMORBU [20243] Lieu-dit Abbazia, prise en la personne de sa gérante en exercice Madame Clara PETRONI **un fonds de commerce de** traitement de matériaux et vente de granulats et agrégats exploités sis lieu-dit ISOLA ALZETTO et FUNTANELLA SOTTANA, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 304 839 616 et identifié au fichier SIRENE sous le numéro 304 839 616 00055. **La prise de possession et l'exploitation effective** par l'acquéreur du fonds a été fixée au 30 août 2022. Les **oppositions** seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, avocat au BARREAU DE BASTIA, demeurant 6, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette
Route d'Ajaccio - 20250 Corte
Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

REGLEMENT SUCCESSORAL

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritier réservataire

Par testament olographe du 5 avril 2022, Madame Séraphine SANTONI, sans profession, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Immeuble le Neptune, Rue du Commandant l'Herminier, née à AJACCIO [20000] le 23 janvier 1947, divorcée et non remariée de Monsieur Paul André CANONICI, depuis décédée à PORTO-VECCHIO [20137] le 15 avril 2022, a institué un légataire universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 18 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée auprès de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, Résidence E Purette, Route d'Ajaccio, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis,

Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 43, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 14 octobre 2022 : **Concernant** : La cession de fonds de commerce entre la SAS SPORTS LIBERTE Et la SAS WUW FITNESS.

Il fallait lire : « Les oppositions éventuelles seront reçues à l'adresse du fonds When U Want Fitness lieu-dit Lina Schello, 20220 MONTICELLO ».

Et non : « Les oppositions éventuelles seront reçues à l'adresse du séquestre Robert DUCOS Avocat Le St Jean, Av de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO ». Comme cité par erreur.

Société Civile Immobilière
CASANOVA DLC
Au capital de 500 euros
Siège social : 3, Avenue Emile Sari
20200 Bastia
894 284 124 R.C.S. Bastia

Par simple décision de la gérance en date du 21/10/2022 il a été décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter du 21/10/2022, le siège social :

Qui était à 3, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia.

Est désormais à 2, Rue du Chanoine Colombani - 20200 Bastia.

Pour avis, la gérance.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Par jugement en date du 17/10/2022, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif de :

Nadi'Tif SARL

12, Cours du Général Leclerc
20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 398 681 296

Immatriculation secondaire :

RCS Bastia 398 681 296 - 2012 B 25

Adresse de l'Ets secondaire : 6, Avenue Piccioni, [20220] Ile-Rousse

Activité : Salon de coiffure et activités annexes, commercialisation de produits capillaires, esthétiques, cosmétiques et accessoires s'y rattachant.

A.C.F. LE SHOP

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier Mezzavia
Ajaccio, 20167 Mezzavia
829 314 012 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 20/07/2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

MLC 2

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : 24, Boulevard Paoli
20200 Bastia
831 047 592 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 17/01/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

CORSICAN OCTOPUS ONE

SAS au capital de 100 euros
Siège social : 9, Voie Romaine
Immeuble le Miramar
Espace Egrégore, 20137 Porto-Vecchio
897 613 063 R.C.S Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2022, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de Route de l'Ospédale - Résidence U Sant'Antonu à PORTO-VECCHIO [20137] à 9 voie Romaine - Immeuble le Miramar - Espace Egrégore à PORTO-VECCHIO [20137], et ce à compter du 30 septembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le Président.



S.C.I. « ROCHE »

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 €
Siège social : Lieu-dit Vistale
20115 Piana
RCS : Ajaccio 442 322 228

Par décision de l'AGE DU 30/09/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme ROCHE Solange demeurant à Lieu-dit Vistale, 20115 PIANA, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

FRATELLIA HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250 euros
Siège social : Maison Pasquini
20230 San-Nicolao

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAN-NICOLAO du 02/09/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : FRATELLIA HOLDING
Siège : Maison Pasquini, 20230 San-Nicolao

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 250 euros

Objet : Holding, détention et prise de participation directe ou indirecte dans le capital de société, groupement ou entités juridique de tous types.

Président : Monsieur François FRATELLIA, demeurant 207 route de Montpellier, 34730 Praez Le Lez
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 18/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

Raposu-Construction (SAS)
Route de Ponte-Leccia
Immeuble de la Poste

Ponte-Leccia - 20218 Morosaglia

Activité : Travaux du bâtiment
RCS Bastia : B 833 305 113, 2017 B 790
Date de cessation des paiements : 25/08/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

AVIS

La gérante et l'associé unique de la SARL SOCIETE CALVI CORSE TOURISTIQUE dont le siège social est à CALVI, Le Vieux Chalet, Place de la Porteuse d'Eau, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 320.753.122 ont décidé le 18/10/2022 de réduire le capital de 80.000 € pour le porter de 160.000 € à 80.000 €.

RECTIFICATIF

Rectificatif à la Création de la SASU SERENDIPITE, parution du 15 juillet 2022 ICN 6934, 68 route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio.

Il fallait lire : Par assemblée générale du 6 septembre 2022. Et non du 22 juin 2022.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infogegale

SAUVEGARDE DE L'ANGE DE MER

CORSIC'ANGE MOBILISE STELLA MARE ET LES PÊCHEURS

Autrefois emblématique de la Méditerranée, l'ange de mer commun ou requin ange est aujourd'hui une des espèces les plus menacées de la planète. Sa sauvegarde fait l'objet d'un projet scientifique associant le laboratoire Stella Mare et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse

Surnommé requin ange ou ange de mer, en raison de ses nageoires pectorales très larges qui évoquent des ailes, le *Squatina squatina*, poisson cartilagineux au corps aplati et tacheté, plutôt inoffensif pour l'homme quoique doté de dents acérées*, était autrefois une espèce présente en abondance et consommée en Méditerranée. Mais après un effondrement des populations constaté dans les années 1970 et son inscription sur la liste des espèces protégées de la Convention de Berne en 1979, le *Squatina squatina* est en voie d'extinction. Il est considéré comme l'une des cent espèces les plus menacées au monde et a fait l'objet en 2006 d'un classement en « danger critique d'extinction » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En cause, la destruction des habitats côtiers, la surpêche et l'urbanisation du littoral. Sa pêche n'a été réellement réglementée dans les eaux européennes qu'à partir de 2009 et aujourd'hui encore il reste victime de captures accidentelles dans les chaluts de pêche qui ciblent les autres espèces vivant sur les fonds. L'ange de mer est en effet une espèce benthique**. Labellisée par le CNRS depuis 2011, la plateforme Stella Mare de l'Université de Corse a pour objectif d'apporter des solutions concrètes aux professionnels de la mer, et de permettre de concilier à la fois l'exploitation optimale et la préservation des ressources naturelles marines. Elle mène divers projets et programmes de recherche portant sur plusieurs espèces marines (denti, huître plate européenne, homard européen, oursin violet, langouste rouge, grande araignée de Méditerranée), avec des avancées significatives qui ouvrent diverses perspectives, que ce soit pour l'élevage de nouvelles espèces locales en aquaculture, pour l'augmentation des stocks naturels exploités et la contribution à la restauration écologique du milieu marin sur des zones surexploitées dégradées ou pour le maintien de la biodiversité pour des espèces patrimoniales en danger d'extinction. Depuis fin 2021, Stella Mare conduit le projet de recherche Corsic'Ange, financé par les Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche, au titre de la protection de la biodiversité et des écosystèmes marins. Il vise à mieux connaître l'ange de mer pour améliorer sa conserva-

tion, dans le droit fil de la démarche internationale initiée par l'Angel shark conservation network. « En raison de pressions anthropiques moins fortes et d'une pêche moins impactante, la Corse reste l'une des dernières zones de Méditerranée où cette espèce subsiste, explique Eric Durieux, enseignant-chercheur en écologie halieutique et responsable du projet au laboratoire Stella Mare. Cette situation nous donne donc la possibilité de l'étudier pour contribuer concrètement à sa protection et, à terme, à la restauration de ses populations. » Partenaire essentiel du projet, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (CRPMEMC), représentant les pêcheurs de l'île qui sont les derniers observateurs réguliers de l'espèce dans les eaux insulaires et les seuls à détenir une connaissance empirique de l'exploitation passée de l'espèce et de l'évolution de ses populations. « L'ensemble de la profession est impliqué dans ce projet afin de maintenir dans nos eaux cette espèce à forte valeur patrimoniale, souligne Jessica Dijoux, directrice du CRPMEM. Son observation est difficile et la Corse demeure l'un de ses derniers refuges, et cela grâce à notre pêche artisanale et ancestrale. » Sous l'égide d'Eric Durieux et de Caroline Bousquet, ingénieure d'études sur ce projet, Stella Mare a positionné les pêcheurs comme une pièce maîtresse du dispositif. À travers notamment des questionnaires et le marquage d'individus à l'occasion de captures accidentelles, ces professionnels renseignent les scientifiques sur cette espèce emblématique.

L'objectif est d'acquérir des connaissances sur les zones de nurserie, de reproduction***, de migration, ainsi que sur le territoire vital des anges de mer au large des côtes corses. Au total, une quarantaine d'individus capturés et relâchés par les pêcheurs vont être équipés d'émetteurs permettant d'étudier leur comportement dans le milieu à travers un réseau de récepteurs disposés sur la côte orientale de l'île. ■ PMP

*il n'attaque l'humain que s'il se sent menacé. Pour chasser il s'enfouit dans le sable et se nourrit d'autres espèces (poissons de fonds, crustacés, mollusques) qu'il happe lorsqu'elles passent à sa portée.

**qui vit au plus près du substrat sous-marin.

***l'ange de mer est ovovivipare, les œufs incubent et éclosent dans le ventre de la femelle.

UN CURSUS MUSIQUE OU DANSE POUR LES COLLÉGIENS DE BIGUGLIA

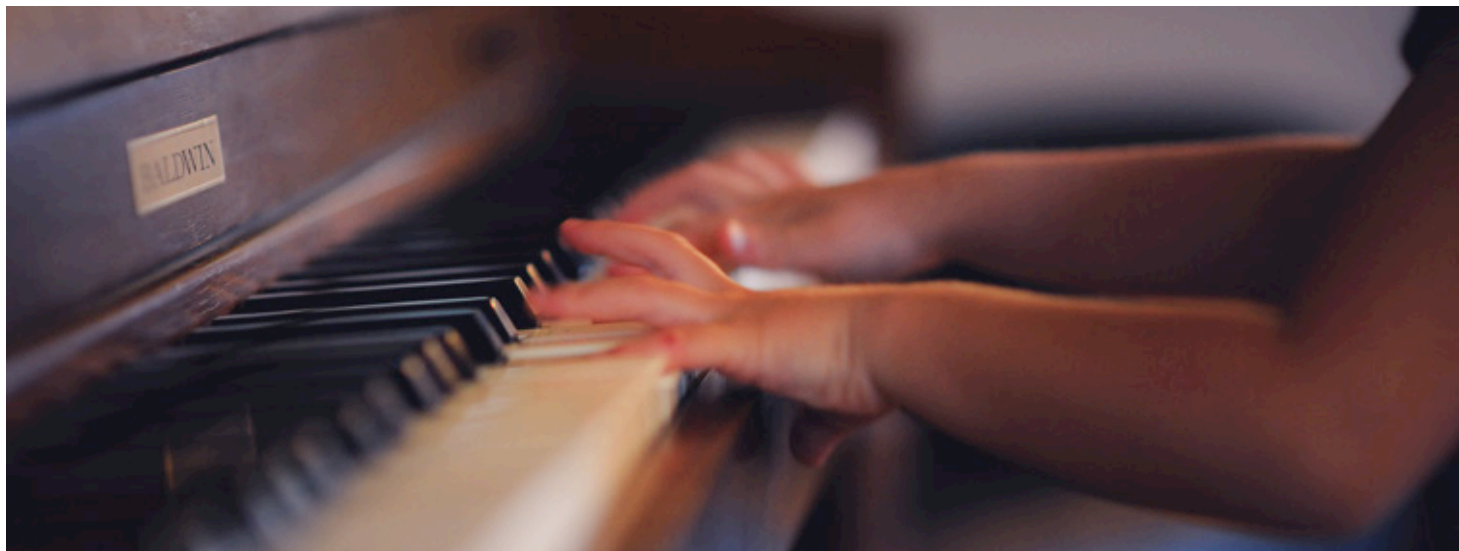


Photo Clark Young • Unsplash

Des cursus associant les spécialités de musique ou de danse et la poursuite de la scolarité dans le collège le plus proche de chez soi, c'est enfin possible aussi hors des principales agglomérations de l'île. Après le collège Henri-Tomasi à Folelli, celui de Biguglia, en collaboration avec le Spaziu culturale Carlu-Rocchi, offre enfin cette possibilité.

Rêver de musique, de chant ou de danse, se sentir artiste et ne pas pouvoir réaliser son rêve parce qu'on ne vit pas en ville, quoi de plus frustrant pour un collégien ? Depuis des années déjà les collèges Simon-Vinciguerra à Bastia et Lætitia-Bonaparte à Ajaccio proposaient ces formations dans le cadre de classes à horaires aménagés, en collaboration étroite avec le Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri-Tomasi. Mais ailleurs, dans le rural ou le péri-urbain, rien n'existait. C'est que pour mettre en place ces dispositifs qui associent le ministère de l'Éducation nationale, celui de la Culture et les collectivités locales, il faut un partenariat noué entre l'établissement scolaire et une institution culturelle ayant une convention avec un conservatoire. De plus, structurés autour d'un projet pédagogique global, ces parcours doivent s'appuyer sur une équipe éducative déterminée et motivée associant les enseignants de l'Éducation nationale et du conservatoire. Une équipe mixte désireuse d'offrir aux enfants les moyens de poursuivre une scolarité complète dans leur établissement et d'avoir accès, sans surcharger leur temps de travail, à une formation artistique spécifique et diplômante de haut niveau. Même si les cycles sont ouverts à tous, les jeunes qui choisissent ces parcours font eux-mêmes montre d'un véritable engagement. Depuis 2019, en collaboration avec Scola in Festa, qui gère le centre culturel de l'agglomération, le collège Henri-Tomasi de Folelli proposait un fonctionnement de ce type pour les classes de musique. Il s'était ouvert à l'option danse à partir de 2021. La demande ne se limitant pas à la Casinca ou la Costa-Verde, le collège de Biguglia, en lien avec le Spaziu culturale Carlu-Rocchi - qui avait signé l'an dernier une convention avec le Conservatoire Henri-Tomasi - propose lui aussi, cette année, ce type de cursus.

Ils sont 25 élèves, de la 5^e à la 3^e, à pouvoir bénéficier de la formule. Les cours de musique et de danse sont dispensés au

collège et au Spaziu, et les temps de spécialités étant aménagés de façon un peu plus réduite que dans une classe à horaire aménagé traditionnelle, ils ont aussi la possibilité de conserver leurs heures de corse ou de latin. « *Non seulement ces adolescents peuvent développer leurs capacités artistiques mais, outre les validations des cursus classiques de l'Éducation nationale, ils peuvent passer et valider les examens du conservatoire* » souligne Alain Gherardi, directeur du Spaziu. Concernant leurs études proprement dites, à l'issue de la classe de 3^e, ils auront, bien entendu, accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique ou professionnel en fonction de leurs désirs et de leurs résultats scolaires. Mais le parcours proposé à Biguglia présente aussi certaines spécificités : « *Les élèves qui ont fait le choix de cette filière sont automatiquement inscrits dans le « Parcours du spectateur », poursuit-il. L'objectif de ce programme est de leur permettre de comprendre les différentes dimensions d'un spectacle mais aussi de découvrir le fonctionnement d'un équipement culturel tel que le nôtre. Ils bénéficient d'entrées gratuites à des spectacles ou à des générales, ils ont la possibilité de rencontrer directement les artistes en résidence, etc. mais en retour ils doivent réaliser une analyse « critique » sous forme d'article, d'interview. Le collège de Biguglia et le Spaziu sont les seules structures de Corse à adhérer au « Parcours du spectateur ». Nous avons également adhéré au dispositif « Dix mois d'école et d'opéra » qui donne accès l'étude de pièces musicales, à la médiathèque de l'Opéra de Paris, etc. Ce type de partenariat est une véritable opportunité pour nos jeunes qui auront la chance de rencontrer les acteurs du monde de l'opéra. D'ailleurs, un voyage à Paris, pour visiter les salles Garnier et Bastille, est envisagé. Enfin, un partenariat est également noué avec le Conservatoire de Gênes. Si notre fil rouge reste la langue corse et sa culture, l'ouverture au monde nous semble essentielle. » ■ Claire GIUDICI*



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

TOPONYMES ET GRAMMAIRE (L'ARTICLE EN CORSE)



L'apport de l'étude des toponymes dans la description de la langue vivante est considérable; pour plus d'informations nous renvoyons pour l'instant à *Langue corse des noms de lieux* (J. Chiorboli 2008). Nous nous intéressons ici à quelques aspects de la morphologie de l'article.

En corse comme dans les autres langues romanes, l'emploi de l'article défini avec les toponymes est complexe et instable, contrairement aux affirmations selon lesquelles «*l'usu corsu hè bellu chjaru*» (PM. Agostini, toponimia-corsa, adecec.net). La motivation des toponymes (la conscience plus ou moins vivace du lien entre le nom propre et un nom commun de la langue courante) est favorable au maintien de l'article, alors que dans la plupart des noms «fossilisés» il finit par disparaître; c'est d'ailleurs la caractéristique d'un nom propre de tendre à refuser l'article.

D'autre part, la disparition de l'article dans les toponymes formés avec un nom commun peut être un indice de l'ancienneté

de la nomination. L'emploi de l'article avec les noms de lieux issus de noms communs (le latin ne connaissait pas l'article défini: FRAXINU «le frêne»; SALICE «le saule») est attesté plus ou moins tardivement selon les régions. En Ligurie on considère que les toponymes sans article sont les plus anciens, antérieurs à l'an Mille (G. Petracco°Sicardi 1962). Donc (théoriquement car l'emploi de l'article n'est pas le seul critère) Frassetu («frênaie», sans article, de *frassu* «frêne») est plus ancien que U Salgetu («la saulaie» avec l'article, de *salice* ou *salge* «saule»).

Dans la liste de référence pour la corsisation des toponymes (Coti & Graziani 1984) 78 noms de communes (sur 360) sont précédés de l'article. La présence de l'article dans les noms de lieux a tendance à devenir un indicateur de «corsitude». Le résultat est parfois le maintien ou la récupération de l'article même disparu de l'usage. Comme il y a neuf chances sur dix qu'un toponyme renvoie à un nom commun plus ou moins présent dans la conscience collective, certains inventaires

Lorsque la signification du toponyme corse n'est pas identifiée, on peut avoir une adaptation française insolite du genre Les Padules [quartier d'Ajaccio] qui renvoie à un type très commun en toponymie corse.

comportent 90 % de toponymes pourvus de l'article. Le pourcentage atteindrait 100 % si l'on suivait certaines recommandations qui préconisent explicitement l'emploi de l'article en fonction de l'origine du toponyme (nom commun ou bien nom propre avec ou sans suffixe d'appartenance). Il n'est évidemment pas possible d'appliquer à la lettre cette «règle» régulièrement remise en cause par l'usage vivant et par les codificateurs eux-mêmes. Dans l'ouvrage de référence cité on a donc [sans article] Ghjunchetu, Frassetu, Ficaghja [qui sont aussi des noms communs bien vivants], et avec l'article U Lucu di Nazza, U Pedipartinu, A Riventosa, A Scolca, A Soccia [qui n'ont pas tous le même degré de transparence et sont diversement interprétés par les usagers ou les toponymistes]. Ainsi il n'est pas certain que dans A Venzulasca [2B] on ait un article [même s'il est réinterprété comme tel], ni que l'on puisse identifier facilement le nom commun qui se cache derrière Venzulasca. Dans cette commune subsistent les ruines d'un ancien monastère franciscain mentionné dans une liste du 14^e siècle: «Avenzolasca: Locus Avenzolasche» [voir J. Chiorboli 2008].

Les noms de fleuves [ou de montagnes] sont employés traditionnellement sans article [pas seulement en corse mais aussi en italien, notamment dans la langue ancienne: G. Rohlf 1966-1969. L'usage varie dans les textes récents [*a foce di Golu/ a foce di u Golu*] mais le type sans article reste majoritaire, de même que la construction accusative prépositionnelle c'est-à-dire le complément d'objet direct précédé de la préposition: [*francà à Golu* «franchir le Golo», indice d'une sorte de «personnification» du fleuve] même si la pression du français n'est pas sans effets [*francà u Golu*].

La toponymie ne permet pas d'attester toutes les formes d'article [défini] en usage dans la langue vivante. Issues du démonstratif latin ILLU, les formes vocaliques [préconsonantiques] caractérisent le corse [ainsi que l'italien méridional et le portugais]. Les données de l'IGN attestent toutes les formes corses usuelles de l'article: *u, a, i, e, l'*: Funtana di u Caracutu «fontaine du houx»: U Beccu Mortu [Appietto2A]; a Torra [Pianottoli-Caldarello2A]; I Frasselli [Bonifacio2A]; L'Alivetu [Olmeto2A].

Dans la langue vivante, l'article féminin pluriel *e* est limité au Nord. Sa présence dans les toponymes du Sud [*E Calanche* pour *I Calanchi*] est due à une reconstruction toscanisante. Devant voyelle l'opposition de genre et de nombre est neutralisée: une seule forme est employée [l'] au masculin comme au féminin, au singulier comme au pluriel. Encore utilisées dans certains contextes et en poésie, les formes longues sont moins fréquentes dans la langue corse courante; elles sont pratiquement absentes dans les toponymes mais usuelles dans des expressions figées [«Per la Madonna» [ou Madocula pour éviter un mot «tabou»; à ce sujet voir les ghjastemme en corse: apiazzetta.com]].

Parmi les toponymes pourvus de l'article dans les cartes IGN, certains sont en version française intégrale [«néotoponymie»]: les Trois Fontaines [Tavera 2A; mais e Tre Funtane à Cargiaca]. On relève également des toponymes mixtes, où seulement une partie du toponyme est transcrite en français: Guagno les Bains [Poggiolo 2A]; les Moulins de Padula [Ajaccio 2A].

Selon les normes de la charte de toponymie de l'IGN (geoservices.ign.fr/) les génériques devraient figurer dans la langue locale [par exemple Mulinu Novu, à Sotta 2A mais le type français est majoritaire: 46 Mulinu/ 70 Moulin]. Lorsque la signification du toponyme corse n'est pas identifiée, on peut avoir une adaptation française insolite du genre Les Padules [quartier d'Ajaccio] qui renvoie à un type très commun en toponymie corse: *padula* «marais» [cf. en français palus, palud, palude, palus; latin PALUDE]. Il en va de même pour Les Fitelles à Ghisonaccia: ce toponyme renvoie vraisemblablement à *fetta* «tranche, parcelle, bande de terre»: Fittella [avec le suffixe diminutif - ella] est d'ailleurs un lieu-dit officiellement attesté toujours à Ghisonaccia [cf. le toponyme sarde I Fitteddi «le piccole strisce [di terreno]», D. Panedda 1991, *I nomi geografici dell'agro olbiese*].

L'emploi des majuscules pour l'article dans les cartes de l'IGN ne semble pas suivre une logique évidente: majuscules pour U, I [masculin], L' [masculin ou féminin]; minuscules pour *a, e, ou la, le*: I Canali [Avapessa 2B]; e Casette [Oletta 2B]. Les séquences composées d'une préposition suivie d'un article sont attestées dans les toponymes [dans la graphie actuelle la préposition à est accentuée: à u Prunu]. On a en graphie IGN: Culletta a U Prunu [Marignana 2A]; Bocca a a Leccia [Olmi-Cappella 2B]; Grotta a L'Albucciu [Lainosa 2B].

On relève aussi des contractions propres à l'italien ou au français: Chiappe Del Corbo [Tasso 2A]; Ruisseau Delle Fighe [Pietricaggio 2B]; Crête du Sumere [Calenzana 2B]; Bocca Al Forno [Afa 2A]; Chioso Alla Tegghia [Favalello 2B].

Les formes italiennes *agli, ai, al, dei, del*, listées dans la Charte de l'IGN parmi les «articles contractés régionaux», sont impossibles en corse. Cependant l'affirmation de la plupart des grammaires selon laquelle «il n'y a pas d'article contracté» en corse est inexacte. Les variantes phonétiques des combinaisons préposition + article sont nombreuses et ont des répercussions y compris dans la graphie. Les toponymes rendent compte d'une fusion régulière à l'oral entre la préposition à et l'article défini féminin singulier *a*. La forme *â* [=à] était fréquente dans la littérature de la première moitié du xx^e siècle, elle est bien représentée dans les toponymes [exemple: Punta À Scopa [Osani 2A].

Seuls quelques auteurs notent l'existence de séquences préposition + article qui sont pourtant aujourd'hui courantes du Nord au Sud [*o = à u*]: «l'article défini ne se contracte pas avec les prépositions. Dans la conversation courante on remarque toutefois les formes...*o fiumu; e ligna*» [en sartenais par exemple: J. Paganelli 1975]. Rares à l'écrit, ces formes laissent une trace dans les cartes de l'IGN: Bergeries d'Aja O Tasso [Bocognano 2A]. Dans la graphie actuelle on aurait Aghja à u Tassu «aire à l'if». Le même type se cache probablement dans d'autres exemples où l'article contracté est absorbé par la voyelle finale du mot précédent [*campu à u merlu; bocca à a merla; acqua à a merla*]: Campo Merlo [Tallone 2B]; Bocca a Merla [Cargèse 2A]; Fontaine d'Acqua Merla [Casalta 2B].

Il y a encore beaucoup à dire, notamment sur les spécificités de l'article en corse: nous y reviendrons dans une prochaine chronique... ■



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...

A SO STRADA - L'OMBRALUME, U RITORNU D'ORIZONTE



Hè dipoi u 2016 chì u so publicu aspittava nutizii. Eccu chì u gruppu Orizzonte volta nant'à a scena di u paisaghju musicali corsu cù un'opara nova, *A so strada - L'ombralume*. Hè u quattordicesimu dischettu di i fratelli Andreuccetti, chì fistighjeghjani cusì i so 35 anni di cantu. Una discugrafia bella ricca induva st'album frescu frescu tinarà un postu bellu particulari. Dighjà, nienti cà pà u numeru di canzoni presentanti annantu. I Bastiacchi ùn si sò micca fatti prigà - è tantu megliu - pà pruona 19 tituli cù sempri l'ingredienti chì facini chì a sosula hè un successu: cantà a vita. S'elli scrivini è cumponini tramindui, Ghjuvan Maria è Rinatu ani avutu dinò u rigalu di pudè metta in musica puisii d'autori com'è Anghjulu Orati, Francescu Angeleri è Jean-André Roudière, dendu cusì di più diversità à i scritti è à i rimi. Una diversità chì si ritrova ancu à u nivellu di i meludii è di l'accunciamenti. Parchi, da sempri, s'ellu c'hè un affari chì caratterizeghja bè u gruppu Orizzonte, hè chì una canzona ùn s'assumiglia mai à quell'altra, è faci prò! Ùn si pò micca di listessa cosa par tutti i gruppi è cantadori corsi è stragneri. Sarà soca par via ch'elli ani sempri ascultatu, da chjuchi, una mansa d'artisti di tutti i stili, ciò chì l'hà parmissu d'arricchiscia a so cultura musicali. Un bellu mazzulu di colori chì hà datu un'identità specifica à a squadra, cù a prisenza maestra di strumenti com'è a ghitarra è u sintetizori, mischjendu l'influenzi di u tradiziunali corsu è di a musica d'America latina, eppo un'armunia di i voci sempri cusì putenti. Un'armunia rinfurzata da a prisenza nant'à 'ssu dischettu di Stefanu è Lisandru Andreuccetti, i dui figlioli di Rinatu, da chì dà un soffiu novu à u gruppu. S'è no circhemi à entra ind'i particulari di calchi canzona, bisogna à principià cù *A so strada*. Si tratta di un umaghju puru è sinceru à u so fratellu Tony, sparitu in u 2020 à 62 anni. Inde *A muraglia*, una chjama hè lampata à a ghjuventù corsa, chì si devi batta, sopraviva, alzà una muraglia pà salvà a so isula di pettu à l'omi ingordi, i speculatori chì s'impatruniscini di i lochi, chì i comprani, i vendini è custruiscini cù frenesia. Cù *À la mio manera*, si parla simplicamenti d'una musa, un'ispirazioni di ritornu, incù una gioia di cantà comu s'ella fussi l'ultima sera. Grazia à *Chi più bellu n'ùn c'hè*, ci mittimu inde a pelli d'un pastori, cumpunenti essenziali di un'isula, mentri ch'è no semi purtati à cuntemplà a nostra natura è i nostri muntagni. Inde a canzona *Corsu mi ne stò*, si parla di salvà una certa anima, spirendu di campà un avvena più bellu cà quillu chì c'hè prumissu, denduci di manera cullittiva i mezi di cambià a sorti. A nostalgia piglia a suprana cù u titulu *Cume tant'anni fà*, à traversu a fiura di una cità chì devi ritruvà a so alegria, a so gioia di campà ballendu è cantendu, fendu festa. Un spiritu populari chì si perdi pà i nostri paesi è centri urbani. Orizzonte ani ancu dicisu di parlà di u Covid, o piuttosto di quilla stonda induva ci semi ritrovi tutti sarrati in casa inde a canzona *Cunfinatu*. Di più filosoficu, u testu *Duve anderanu* c'intarrugheghja nant'à noi stessi. Semi eredi d'una tarra, ma a meritemi veramenti? Dannighjendu a nostra pianetta, malgradu a lascita di i nostri vechji chì stani podassi in paradisu, noi, cù i nostri atti, sariami piuttosto prumissi à andà à caternu? Hè una chjama à apra l'ochji pà dumani. Inde a canzona *Lena*, si cilibregghja a nascita d'una zitella chì rendi filici tutti i soi chì cercani à accumpagnalla nant'à a strada di a so vita cù tant'amori. Infini, cù u titulu *Ùn passa mai*, hè a passioni famigliali pà a musica chì hè unurata. *A so strada - L'ombralume* hè un dischettu chì, com'è tutti l'altri d'Orizzonte, hè impastatu d'una sincerità è d'una sinsibulità tamanti à elli, fendu sempri trimà l'essa corsu. Ci trica di senta a squadra in cuncertu, cù una data chì ci voli à ritena: quilla di u 14 d'aprili di u 2023, à u teatru municipali di Bastia nanzi, spiremula, à altri sceni in tarra nostra. ■

UN DÉBUT D'AUTOMNE ÉLECTRIQUE



Pluies diluviennes, orages, grêle et fortes rafales de vent. Le mois d'octobre commence, comme souvent, avec une tempête qui s'abat dès le 4 sur la Haute-Corse, et en particulier sur le Fium'Orbu. Pas de doute, l'automne est bel et bien là et avec lui la crainte de voir une nouvelle flambée du Covid. Les chiffres sont toutefois rassurants sur l'île, le taux de positivité continue de baisser semaine après semaine, comme le nombre de patients hospitalisés en réanimation. Alors que seulement 69,1 % de la population de l'île a un schéma vaccinal complet, le 15 sonne la fin de la gratuité des tests pour les adultes non vaccinés sans prescription médicale. Une mesure, annoncée par le président Macron depuis l'été afin d'inciter à la vaccination, qui elle reste gratuite et accessible à tous. Le pass sanitaire étant en effet toujours en place dans certains lieux, cette décision exclut de facto une part de la population de la vie sociale, sauf à mettre la main au portefeuille à chaque sortie. De quoi susciter encore un peu plus l'ire des anti pass sanitaire, qui continuent de manifester partout en France. Et parfois les esprits s'échauffent. Comme le 6, à Ajaccio, où un photographe de *Corse-Matin* est pris à partie physiquement devant l'hôtel de région par des personnes qui fustigeaient une couverture médiatique insuffisante de leurs mobilisations. L'acte suscite une vague d'indignation dans l'île. Effet collatéral, les manifestations anti-pass d'Ajaccio et Bastia, qui ont lieu depuis deux mois tous les samedis, seront interdites par la préfecture de Corse, officiellement pour des manquements répétés à la loi comme l'absence de déclaration préalable et le non-respect des mesures de distanciation. Privés de leur action hebdomadaire, sous peine de s'exposer à une amende de 135 euros, les manifestants dénoncent une nouvelle atteinte liberticide du gouvernement. Et il n'y pas que de leur côté que l'ambiance est électrique. Le 5 est en effet une journée de colère au plan national. Partout en France, des milliers de personnes défilent, suivant un appel national à la grève pour la défense des salaires et des emplois et contre les réformes des retraites et de l'assurance chômage. Le mouvement est également plutôt bien suivi dans l'île où des centaines de personnes se rassembleront pour défendre les acquis sociaux, à quelques mois de l'élection présidentielle. Le 8, la Corse vit un grand moment de tristesse alors que l'une de ses plus belles voix s'éteint. Emporté par la maladie, Petru Guelfucci nous quitte à seulement 66 ans. Le célèbre chanteur de Sermano, dont la mémoire est saluée par toute l'île, avait été un protagoniste majeur du Riacquistu. Membre fondateur de Canta u Populu Corsu en 1973, Il avait par la suite entamé une carrière solo dont la consécration lui viendra sans doute en 1991 grâce à l'inoubliable titre Corsica. Acteur culturel majeur, il s'était battu pour inscrire la polyphonie corse au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en

2009. Il est inhumé le 12 dans son village du Bozziu, en présence de plusieurs centaines de personnes. Autre moment important pour l'île, au milieu du mois c'est un combat de près de 30 ans qui parvient à son terme: la loi pour le gel des matchs de football professionnels le 5 mai est enfin promulguée. Plus aucun match de L1, L2 ou coupe de France ne pourra désormais se tenir en ce jour où en 1992 une tribune du stade Armand Cesari s'effondrait durant le match Bastia-Marseille, faisant 19 morts et 2357 blessés. Un vote décisif pour le collectif des victimes de la catastrophe de Furiani qui se battait en ce sens depuis de très nombreuses années. Puis le 26, l'île fête un anniversaire hautement symbolique: celui des 40 ans de l'Université de Corse. Fondée initialement sous la Corse indépendante par Pasquale Paoli, elle n'a cessé de prendre de l'importance depuis sa réouverture en 1981, au point d'accueillir aujourd'hui plus de 5000 étudiants à Corte et proposer des filières de plus en plus nombreuses. Un lieu capital pour les jeunes Corses qui ne sont plus obligés de partir faire leurs études sur le continent, et qui s'illustre même dans la recherche de pointe, avec des chercheurs reconnus mondialement. ■ **MP**

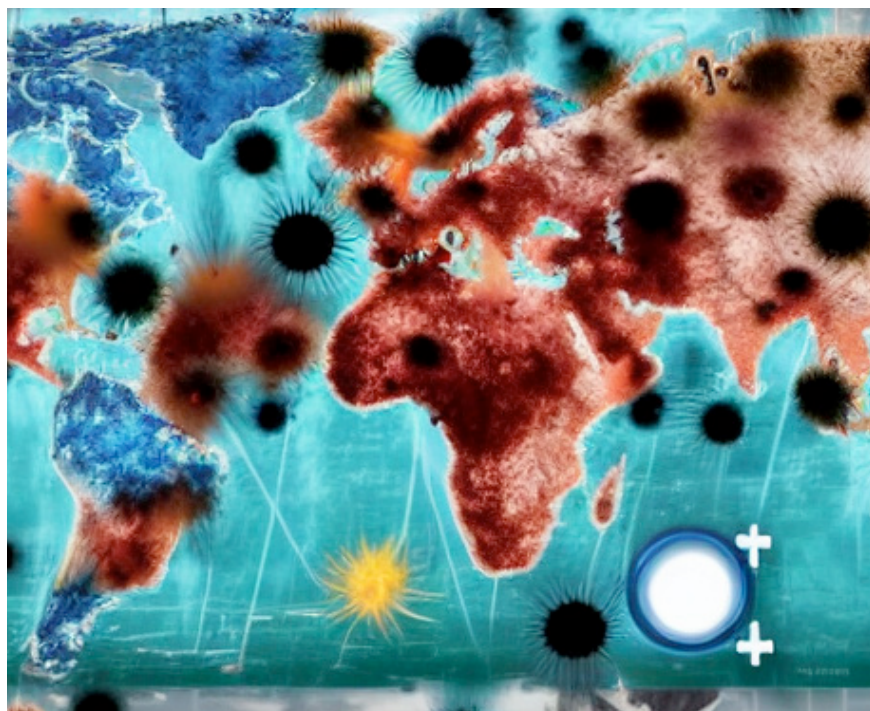
UN AN PLUS TARD

Cette année, loin des tempêtes, on se croirait presque en été. Sur l'île, et plus largement dans une grande partie de l'Europe, le soleil règne en maître, malgré les jours qui s'égrènent vers la saison sombre. Et les records de chaleur eux aussi se succèdent. Plus de 32 degrés ont ainsi été enregistrés à Figari le 23 octobre. La météo semble être devenue folle! Mais le Covid lui n'aura pas attendu le retour de la fraîcheur tant attendue pour repointer le bout de son nez. En Corse, les cas positifs sont en effet en nette augmentation, au point que l'ARS a tiré la sonnette d'alarme à quelques jours des vacances de la Toussaint, recommandant même une nouvelle dose de rappel pour les plus fragiles. Mais loin de se soucier du virus, la population a pour sa part plutôt les yeux rivés sur ses factures. C'est en effet un nouvel automne de colère sociale qui s'amorce face à une forte inflation et à une crise énergétique annoncée. Beaucoup redoutent ainsi la fin de cette vague de chaleur et l'allumage des chauffages qui suivra et pourrait bien coûter très cher... ■

CARNETS DE BORD

L'ESPÉRANCE DE VIE, JEAN CASTEX ET LA COULEUR

par Béatrice HOUCARD



Le Covid rôde encore, touche encore, tue toujours. Et les ravages de l'épidémie à travers le monde entre 2019 et 2021 commencent à pouvoir être décortiqués de plus près. Ainsi, les chiffres sur la diminution de l'espérance de vie ont baissé comme jamais depuis la Seconde Guerre mondiale. Des études britanniques et allemandes ont analysé la situation dans vingt-sept pays européens ainsi qu'aux États-Unis et au Chili. C'est l'Est et le centre de l'Europe qui sont les plus touchés : la Bulgarie perd 43 mois [plus de trois ans et demi] d'espérance de vie ; la Pologne, près de 27 mois ; la Hongrie, 24 mois et demi ; la Grèce, 15 mois et demi ; le Royaume-Uni, 9,3 mois ; l'Allemagne 5,7 mois et la France, 1,2 mois. Le seul pays à voir l'espérance de vie de ses habitants continuer d'augmenter légèrement est la Norvège, qui avait commencé très tôt la vaccination et dont le système de santé a mieux fait face que d'autres.

Il s'agit bien sûr de chiffres calculés en fonction de la mortalité toutes causes confondues. Aux États-Unis, avec une baisse de 28 mois [la plus forte enregistrée depuis la crise économique des années 1920 !] la tendance est très mauvaise à cause du Covid mais aussi de la consommation d'opioïdes. Généralement, quand un événement sanitaire grave survient [la canicule de 2003, les épidémies de grippe très sévères], le rattrapage se fait assez vite car ce sont des personnes très âgées qui sont les victimes principales, voire exclusives, des maladies. Avec le Covid, c'est plus complexe : « *La mortalité des plus de 80 ans aux États-Unis*, explique un des auteurs de l'étude, *a retrouvé son niveau d'avant la pandémie en 2021, mais les pertes globales d'espérance de vie ont augmenté en raison de l'aggravation de la mortalité chez les moins de 60 ans.* »

Enfin, et cela devrait clouer le bec des antivax [mais ils croient aussi peu aux études des experts qu'à la science], il existe une forte corrélation entre le taux de couverture vaccinale et l'évolution de l'espérance de vie. Là où la population est la moins vaccinée contre le Covid, là est la plus forte baisse de l'espérance de vie : en Bulgarie, seulement 40 % des plus de 60 ans ont été vaccinés, et seulement 20 % des moins de 60 ans.

Grâce à un taux de couverture vaccinale très satisfaisant [qui

l'eût cru ?] la France a presque retrouvé le niveau d'espérance de vie d'avant la pandémie. Soit 85,4 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes.

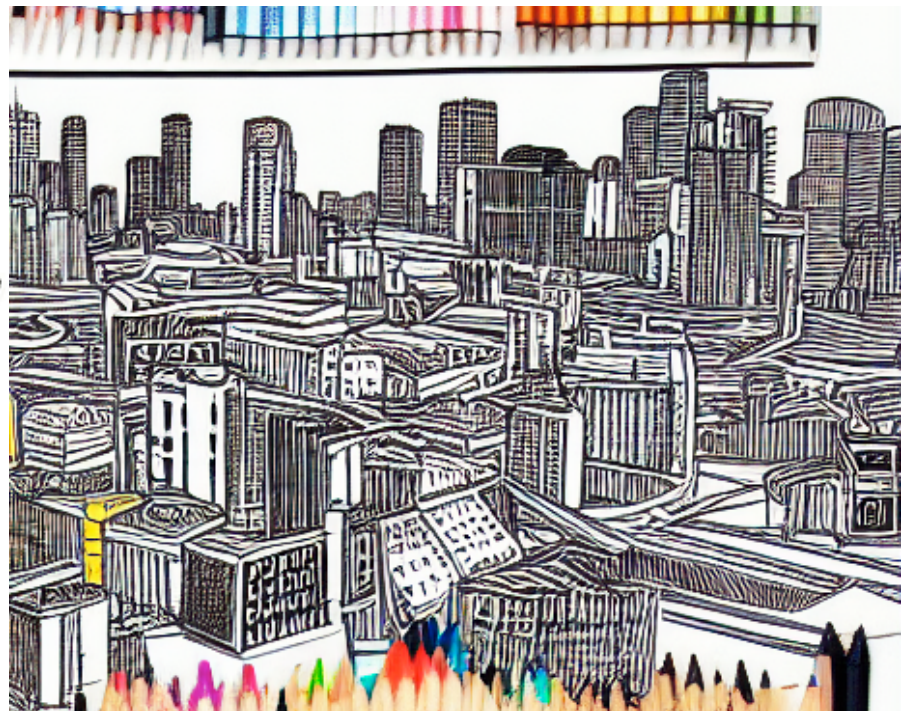
Dans tous ces chiffres, il en est un qui surprend, car on s'attendait intuitivement au contraire : le nombre de suicides en France a baissé dans toutes les catégories d'âge pendant les deux confinements [moins 20 % puis moins 8 %], repartant à la hausse entre les deux confinements. On a recensé 1200 suicides pendant le premier confinement et 929 pendant le second. Dans l'intervalle, le nombre de suicides a augmenté dans toutes les catégories d'âge mais surtout chez les 65-84 ans pour les femmes, les plus de 85 ans pour les hommes [respectivement plus 14 % et plus 16 %]. Hors pandémie, on compte entre 8000 et 9000 morts par suicide chaque année en France.

Les historiens et les psychiatres se pencheront sur ces chiffres, en faisant peut-être référence au besoin d'attention aux autres en des temps difficiles. Après tout, le nombre de suicides avait aussi baissé pendant les deux guerres mondiales, comme si les grandes épreuves ressoudaient la solidarité.

DU STRAPONTIN AU FAUTEUIL

Certains s'étaient moqués quand sont parues, sur les réseaux sociaux, des photos de lui, assis sérieusement sur un strapontin dans le métro : Jean Castex, qui n'est plus Premier ministre depuis le 16 mai, se partageait entre Paris et sa chère ville de Prades [Pyrénées-Orientales] et avait refusé tous les avantages offerts aux anciens Premiers ministres : pas d'officier de sécurité, pas de voiture. Il prenait donc le métro et il n'y avait pas de quoi se moquer.

Or, Jean Castex a été choisi par Emmanuel Macron pour devenir PDG de la RATP, les transports parisiens, l'ancienne PDG, Catherine Guillouard, ayant démissionné. « *Recasage* », persifle *Le Monde*. « *Retraite dorée* », lit-on ici et là. Double bêtise : haut fonctionnaire, ayant occupé des fonctions dans la haute administration depuis toujours, il est normal, à 57 ans, qu'il retrouve un poste à la hauteur de ses compétences. C'est ne plus travailler qui serait scandaleux, surtout quand



Illustrations ICN

on est favorable à la retraite à 64 ou 65 ans. Quant à l'idée même d'une «retraite dorée», elle est balayée par les problèmes éternels de la régie des transports parisiens.

Comme simple usager, Jean Castex a donc pu, entre sa sortie de Matignon et sa prochaine arrivée à la RATP (que le Parlement doit encore confirmer), affiner son opinion sur la qualité [variable] du réseau, celle de la ponctualité [correcte pour le métro, désastreuse pour les bus]. De gros dossiers l'attendent: il manque 1200 conducteurs, les arrêts de travail se multiplient et si le dialogue social évite des grèves dures, l'entreprise est toujours plus ou moins sous pression. Sans parler des conditions d'embauche de certains agents via des fichiers S dans le nord de la capitale, comme l'avait révélé un rapport parlementaire...

Pourtant, dans cette affaire où tout est normal, il y a bien sûr quelque chose qui chiffonne: la nomination de Jean Castex a été validée par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, mais avec une réserve. Le nouveau PDG devra «s'abstenir de toute démarche, y compris de représentation d'intérêts», auprès de ceux de ses anciens ministres toujours en poste, ou auprès des «services qui étaient placés sous son autorité directe», pendant une durée de trois ans.

La même autorité avait récemment refusé à Roselyne Bachelot, ex-ministre de la Culture, le droit de faire une chronique sur France Musique. Il y aurait eu un possible conflit d'intérêts entre l'ancienne ministre et une radio du service public dont elle exerçait la tutelle, même s'il s'agissait de parler d'un enregistrement de Verdi ou de la dernière mise en scène de *Salomé* à l'Opéra de Paris. Ridicule, mais anecdotique. Pour Jean Castex, c'est autrement plus ennuyeux: car, respectant l'interdiction qui lui est faite, on peut légitimement se demander s'il pourra adresser la parole... au ministre des transports, Clément Beaune, qui a été ministre sous son autorité. Voire à la Première ministre Élisabeth Borne. Absurde, dites-vous? On pourrait utiliser un mot plus fort.

VIVE LA COULEUR VIVE!

Quelle est la couleur de votre voiture? Celle de votre manteau? La teinte des murs de votre salon? Un rapide sondage non scientifique donnerait probablement une ma-

jorité de «noir», «blanc» et «gris». Les concessionnaires automobiles confirment que c'est le blanc qui se vend le plus car il est le moins cher. Dans les parkings souterrains, bien malin qui retrouvera du premier coup d'œil sa voiture gris foncé, métallisé ou non. Le rouge est rare, le jaune rarissime, le bleu clair inexistant. Au milieu du xx^e siècle, les trois-quarts des véhicules vendus étaient pourtant rouges, verts ou bleus. Les enfants jouaient, dans la voiture familiale, à compter les voitures selon la couleur: «Tu prends les rouges, je prends les jaunes, etc.» Aujourd'hui ils ont le choix entre blanc, noir, gris clair et gris foncé. C'est sûrement moins amusant.

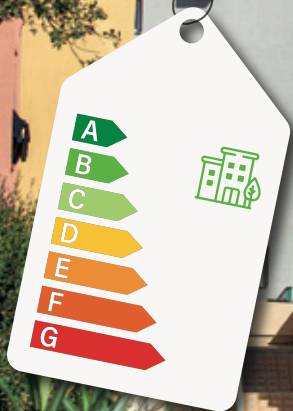
Si l'on regarde les publicités ou les émissions de télévision des années 1960-1970, que de couleurs vives voire criardes [pas toujours du meilleur effet d'ailleurs]! Aujourd'hui, dans la rue, dans l'architecture, le fade l'emporte. Sur la scène des théâtres, tout est souvent gris. Les murs des appartements sont blancs comme les chambres de cliniques. Maurice Leroux écrirait-il aujourd'hui *Le mystère de la chambre jaune*? Auteur du livre *Les couleurs invisibles*, le designer Jean-Gabriel Causse nous apprend que les habitants des deux-tiers de la planète continuent de vivre dans ce qu'il appelle «un environnement chromatique fort». Mais pas nous. Dans une liste de 7000 objets du quotidien en France, on constate que 15 % étaient noirs, gris et blancs en 1800. Ils sont plus de 50 % aujourd'hui. «On oublie l'usage de la couleur, écrit Jean-Gabriel Causse. Quand on ouvre son placard le matin, on s'habille en beige, en bleu marine, en écru: on sait qu'on ne fera pas de faute de goût. Moins il y a de couleur autour de nous, moins on a envie d'en porter».

Quelques personnalités tentent de sortir de ce lot tristounet: la reine Elizabeth II était à elle seule toutes les couleurs; la chancelière Angela Merkel osait le rose et le vert; l'acteur Timothée Chalamet est apparu en rouge à la Mostra de Venise et Roselyne Bachelot en vert pomme à l'intronisation d'Emmanuel Macron. Mais, même à la sortie des écoles, il y a moins de couleurs que jadis.

Je n'irai pas jusqu'à chercher s'il faut voir là un parallèle avec ce qui ressemble à l'inéluctable déclin occidental. En attendant, je conduis une voiture rouge...



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DE LOGEMENTS COLLECTIFS



Logirem Finosello - Aiacciu

L'AUE à fiancu à voi :

AIDES FINANCIÈRES &
ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE



BAILLEURS SOCIAUX,
COLLECTIVITÉS...

APPELEZ LE 04 95 10 98 64